



Projet de création d'une centrale de panneaux solaires – Parcelles ZD0001 et ZD0022 - MONTZEVILLE (55)

Pré-diagnostic écologique Faune Flore et Habitats naturels



Client : FLORIAN MIGEON - MICEOL

Route de Béthelainville
55100 MONTZEVILLE

Florian MIGEON

florian.migeon@miceol.fr

0677269580



AFFAIRE

Date d'édition du rapport :

Intervenant

Rédaction

2411EK1K0000005

07 mai 2025

Oliver SAINT-JOURS

Olivier SAINT-JOURS

07/05/2025

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Grand-Est

5, Allée Cérès – CS 37018 – 67037 STRASBOURG Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

SOMMAIRE

1. LOCALISATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE..... 3

2. CONTEXTE ECOLOGIQUE 3

2.1 AIRES D’ETUDE 3

2.2 RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE 3

2.3 ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRES 5

2.4 ZONES D’INTERET ECOLOGIQUE NON REGLEMENTAIRES 8

2.5 SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) / SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) 10

2.6 TRAME NOIRE 13

3. ETAT INITIAL..... 14

3.1 GROUPES TAXONOMIQUES ETUDIES 14

3.2 CALENDRIER DES SESSIONS D’INVENTAIRES 14

3.3 METHODOLOGIE D’INVENTAIRES 14

3.4 METHODE D’EVALUATION DES ENJEUX..... 15

3.5 EXPERTISES DE TERRAIN 16

3.6 SYNTHESE DES ENJEUX POTENTIELS ECOLOGIQUES 33

4. CONCLUSION 37

5. BIBLIOGRAPHIE 38

5. ANNEXES..... 39

5.1 ANNEXE 1 : STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES ESPECES VEGETALES RECENSEES 39

5.2 ANNEXE 2 : LISTES DES OISEAUX RECENSES 40

5.3 ANNEXE 3 : LISTES DES INSECTES RECENSES 41

5.4 ANNEXE 4 : LISTES DES MAMMIFERES TERRESTRES RECENSES 42

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude (fond IGN).....	3
Figure 2 : Vue aérienne des zones d'étude	3
Figure 3 : Localisation des zones Natura 2000 aux abords de la zone d'étude	7
Figure 4 : Localisation des ZNIEFFs aux abords de la zone d'étude	9
Figure 5 : Fonctionnalités écologiques à proximité de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)	11
Figure 6 : Cartographie régionale des sous-trames écologiques de Lorraine au droit et aux abords de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)	12
Figure 7 : Carte de la radiance lumineuse	13
Figure 8 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Nord.....	22
Figure 9 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Sud.....	23
Figure 10 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur global	24
Figure 11 : Cartographie des enjeux des habitats	25
Figure 12 : Bruant jaune (<i>Source : Olivier SAINT-JOURS</i>)	27
Figure 13 : Pouillot véloce (<i>Source : Olivier SAINT-JOURS</i>).....	27
Figure 14 : Localisation de l'avifaune patrimoniale dans le secteur Nord de l'aire d'étude.....	29
Figure 15 : Localisation de l'avifaune patrimoniale dans les secteurs Centre et Sud de l'aire d'étude.....	30
Figure 16 : Tas de bois au pied d'une haie de prunelliers (<i>Source : Olivier SAINT-JOURS</i>)	31
Figure 13 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Nord.....	35
Figure 18 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Sud.....	36

TABLEAUX

Tableau 1. Structures et personnes ressources.....	4
Tableau 2 : Liste de l'avifaune patrimoniale nicheuse connue dans un rayon d'environ 5 km de l'aire d'étude (2020 – 2025) et potentiellement reproductrice au sein de l'aire d'étude	4
Tableau 3 : Liste des insectes patrimoniaux potentiellement présents au sein de la ZIP	4
Tableau 4. Liste des zones d'intérêt écologique réglementaire dans un périmètre de 10 km	5
Tableau 5. Liste des Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100171)	5
Tableau 6. Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CE (FR4100171).....	5
Tableau 7 : Liste des espèces de l'article 4 de la Directive 2009/147/CE (FR4213813)	6
Tableau 8. Liste des Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100165)	6
Tableau 9. Liste des zones d'inventaires écologiques dans un périmètre de 5 km.....	8
Tableau 10. Calendrier des prospections	14
Tableau 11. Niveau d'enjeu intrinsèque des habitats	15
Tableau 12. Niveau d'enjeu régional des espèces floristique	15
Tableau 13. Niveau d'enjeu floristique des habitats	16
Tableau 14. Niveau d'enjeu régional des espèces faunistiques	16
Tableau 15. Niveau d'enjeu faunistique des habitats.....	16
Tableau 16. Liste des habitats observés dans l'aire d'étude	17
Tableau 17. Avifaune nicheuse à enjeu dans l'aire d'étude	27
Tableau 18. Avifaune nicheuse potentielle à enjeu dans l'aire d'étude.....	28
Tableau 19. Odonates à enjeu potentiellement présents dans l'aire d'étude	31
Tableau 20. Reptiles à enjeu potentiellement présents dans l'aire d'étude	31
Tableau 21 : Détermination des enjeux globaux des habitats d'espèces.....	33
Tableau 22 : Liste de la flore inventoriée sur site d'étude	39
Tableau 23 : Liste de l'avifaune nicheuse possible ou probable inventoriée sur site d'étude.....	40
Tableau 24 : Liste de l'avifaune inventoriée en non nicheuse sur site	41
Tableau 25 : Liste des Lépidoptères inventoriés sur site.....	41
Tableau 26 : Liste des mammifères terrestres inventoriés sur site.....	42

1. LOCALISATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La zone d'implantation du projet (ZIP) est située à proximité de la route départementale D38, sur la commune de Montzéville, dans le département de la Meuse (55), en région Grand Est. D'une superficie d'environ 7,3 ha, elle est fragmentée en deux parties séparées par un chemin à vocation agricole. Elle s'inscrit dans un environnement paysager de milieux agricoles. L'occupation du sol est représentée par une zone de culture céréalière à vocation intensive, ainsi que d'une pâture bovine. Ces deux parcelles sont limitées à l'Est par un ruisseau. Quelques haies sont également présentes en limite de parcelle de pâture.

D'après les photographies aériennes disponibles (source : remonterletemps.ign.fr), ces vingt dernières années, le site ne semble pas avoir changé de vocation paysagère que celle d'aujourd'hui.

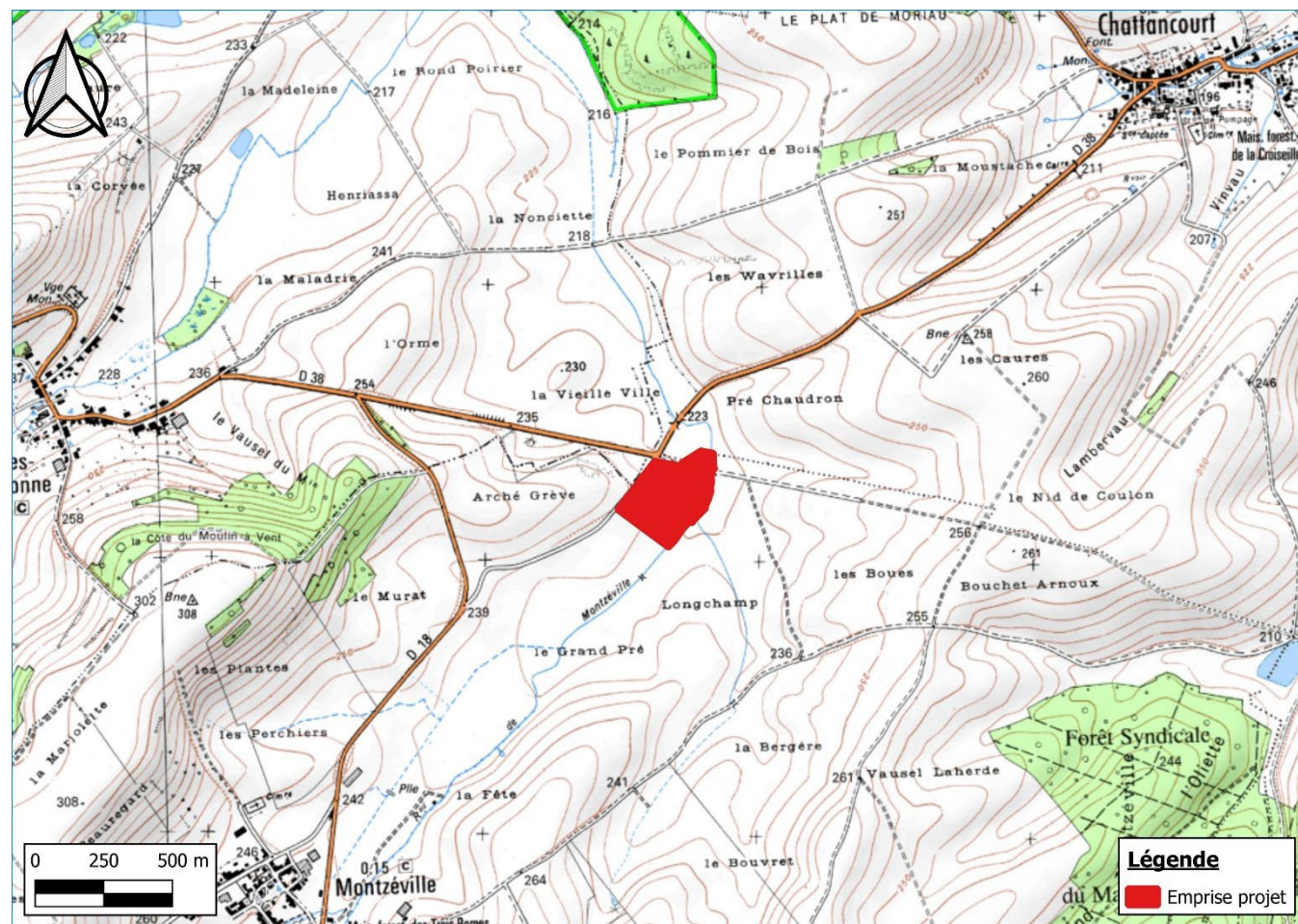


Figure 1 : Localisation du site d'étude (fond IGN)

2. Contexte écologique

2.1 Aires d'étude

L'analyse des différents zonages de biodiversité permet d'appréhender la qualité écologique de la zone étudiée, à une échelle suffisamment large, au regard des milieux naturels d'intérêt patrimoniaux situés au droit ou à proximité du site d'étude.

Dans le cadre de la présente étude, trois aires d'études ont été utilisées :

- **La Zone d'implantation du Projet (ZIP)** : Elle correspond à l'emprise maîtrisée foncièrement par le porteur de projet et dans lequel le projet sera installé.
- **L'aire d'étude immédiate** : Elle correspond à une emprise élargie autour de l'aire d'étude qui correspond à une bande tampon pouvant aller jusqu'à 50 m. Cette emprise est retenue pour l'inventaire des habitats naturels, de la flore et des invertébrés.
- **L'aire d'étude éloignée** : D'un rayon pouvant atteindre 10 km pour les sites Natura2000, elle correspond à l'emprise dans laquelle l'analyse des périmètres d'inventaires et réglementaires présents à proximité du projet a été réalisée. C'est à l'échelle de l'aire éloignée que l'analyse bibliographique des potentialités de présence des espèces faunistiques est également réalisée.

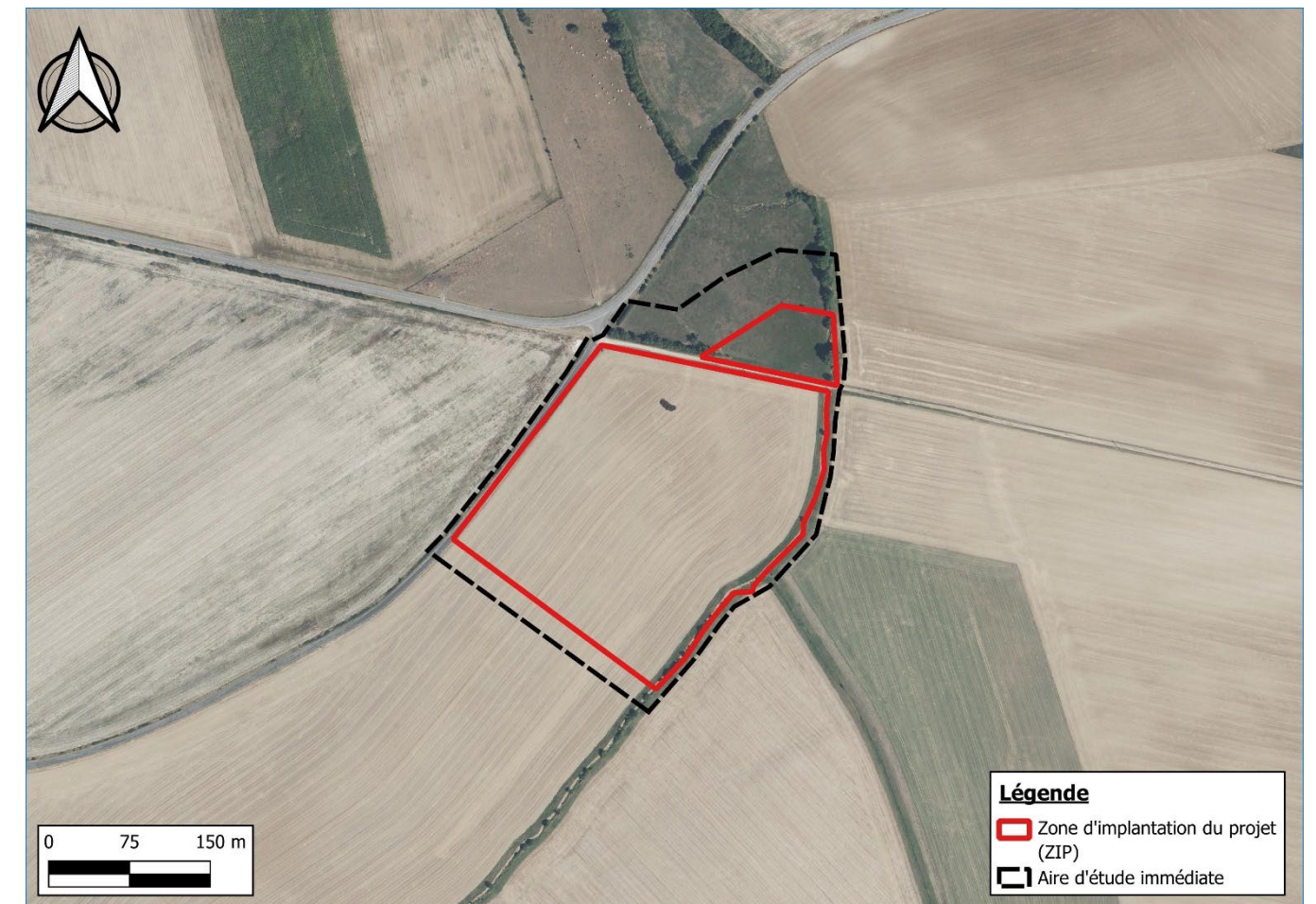


Figure 2 : Vue aérienne des zones d'étude

2.2 Recueil bibliographique

2.2.1 Sources

L'analyse de l'état des lieux a consisté tout d'abord en une recherche bibliographique auprès des sources de données publiques disponibles de l'État, des associations locales et des institutions : sites internet spécialisés (DREAL, INPN, etc.), inventaires, données naturalistes de sources diverses, études antérieures, documentations et atlas, listes rouges, travaux universitaires... Toutes les sources bibliographiques de moins de 10 ans consultées pour cette étude sont citées dans le rapport.

Tableau 1. Structures et personnes ressources

Structure	Consultation	Typologie des données
DREAL Grand-Est 	Cartographies interactives	Zonages d’inventaires et de protection des milieux naturels Trame Verte et Bleue / SRCE
MNHN / INPN 	INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) http://inpn.mnhn.fr	Données faunistiques et floristiques communales Description des zonages d’inventaire et de protection des milieux naturels
CBN Alsace Lorraine 	Base de données en ligne https://www.cbnal.fr/	Données floristiques communales
Faune Grand-Est 	Base de données en ligne du réseau faune de la région Grand-Est, gérée par la LPO https://www.faune-grandest.org/	Données faunistiques régionales et communales
Association Meuse Nature Environnement 	Base de données naturalistes privées transmise par l’Association (accord donné par le client par mail)	Données avifaunistiques des parcelles étudiées

2.2.2 Etat des connaissances naturalistes

Concernant la faune, la flore et les milieux naturels dans le village de Montzéville, ainsi que dans son secteur proche, le niveau de connaissances est très limité.

Compte-tenu des habitats décrits sur le site, de la faune potentiellement présente dans ces milieux et de l’extraction de données réalisée à partir de l’INPN, de Faune Grand-Est et des observations réalisées par Meuse Nature Environnement, nous pouvons dresser une liste non exhaustive d’espèces d’oiseaux patrimoniales observées dans un rayon proche d’environ 5 km au cours des cinq dernières années, et caractéristiques des habitats de reproduction de l’aire d’étude. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste de l’avifaune patrimoniale nicheuse connue dans un rayon d’environ 5 km de l’aire d’étude (2020 – 2025) et potentiellement reproductrice au sein de l’aire d’étude

LRR : Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs du Grand-Est 2024 / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LRR	Enjeu régional	Reproduction potentielle dans l’aire d’étude immédiate
Avifaune				
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	VU	Assez fort	Oui
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	Modéré	Oui
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	CR	Très fort	Non



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LRR	Enjeu régional	Reproduction potentielle dans l’aire d’étude immédiate
Avifaune				
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	Modéré	Oui
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	Modéré	Oui
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	VU	Assez fort	Oui
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	Assez fort	Non
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN	Fort	Non
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NT	Modéré	Oui
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	VU	Assez fort	Non*
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille de blés	EN	Fort	Non**
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	EN	Fort	Non**

* En contact avec le Référent « Busard cendré » de l’association, celui-ci nous a indiqué que cette espèce n’a jamais pas été identifiée nicheuse dans la parcelle d’étude ou à proximité directe.

** Espèces avec potentialité de nidification très faible sur la parcelle d’étude compte-tenu de l’analyse bibliographique et de la configuration du terrain étudié

Certaines données issues d’observations réalisées par l’Association Meuse Nature Environnement, structure reconnue au titre de la protection de la nature et de l’amélioration du cadre de vie depuis 1982, ont révélé la nidification probable, voire certaine, de quelques espèces citées dans le tableau ci-dessus telles que le Busard cendré (ZD 0001), la Pie-grièche écorcheur (ZD 0022) et le Bruant jaune (ZD 0022), dans la zone d’étude ces cinq dernières années. La Cigogne noire et le Milan royal, quant à eux, ont été vu en train de chasser dans ces parcelles.

Concernant les autres taxons faunistiques potentiellement présents au sein de la ZIP, au cours des cinq dernières années, l’analyse des données naturalistes de la **base de données de l’INPN**, croisée avec celles de la plateforme **Faune Grand-Est**, ne met pas en exergue la présence d’espèces patrimoniales dans le secteur étudié. Il s’agira surtout d’espèces communes à très communes.

De plus, la zone d’étude se situe dans un contexte de culture intensive, milieu défavorable pour la faune patrimoniale, et raison pour laquelle il y a très peu de données.

Toutefois, des milieux plus intéressants pour les insectes et les reptiles sont localisés au Nord et en en limite Est du site d’étude avec la présence d’une parcelle de pâturage extensif, de haies et d’un ruisseau.

Compte-tenu de ce contexte, nous pouvons éventuellement indiquer la reproduction potentielle sur le site de l’espèce patrimoniale indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Liste des insectes patrimoniaux potentiellement présents au sein de la ZIP

LRR : Liste rouge des Odonates du Grand-Est (2023) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LRR	Enjeu régional	Reproduction potentielle dans la ZIP
Odonates				
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	NT	Modéré	Oui (ruisseau)
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	NT	Modéré	Oui (haies)

A titre informatif, les espèces faunistiques citées ci-dessus, sont quasi toutes protégées (avifaune, insectes).

Concernant la flore, de nombreuses données historiques en région Grand Est sont disponibles via la base SIFLORE et l'INPN. Des prospections floristiques ont été effectuées à l'échelle des communes concernée par le projet et aux alentours. Ces dernières indiquent que plusieurs espèces à enjeu et/ou protégées sont localisées dans un rayon de 5 à 10 km autour de la zone d'étude.

Compte-tenu des habitats présents au sein de la ZIP, il est peu probable qu'elles y soient implantées. Les milieux identifiés sont plutôt caractérisés par la présence d'espèces communes à très commune.

2.3 Zones d'intérêt écologique réglementaires

Les zonages à portée réglementaires localisés dans un rayon de 10 km autour du site sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Liste des zones d'intérêt écologique réglementaire dans un périmètre de 10 km

Type de zonage	Nom	Référence	Milieux	Intérêts	Distance au projet
Sites Natura 2000 (ZSC)	Corridor de la Meuse	FR4100171	Forêts caducifoliées et de résineux, prairies améliorées, sylviculture	Habitats, faune et flore	1,2 km au Nord
Sites Natura 2000 (ZPS)	Vallée de la Meuse	FR4112008	Zones humides, eaux douces intérieures, prairies mésophiles, cultures, forêts, pelouses sèches	Oiseaux mammifères terrestres	3,3 km au Nord-Est
Sites Natura 2000 (ZSC)	Pelouses de Sivry-la-Perche et Nixeville	FR4100165	Pelouses sèches, forêts, landes, cultures	Habitats, oiseaux, flore	5,6 km au Sud

Aucun autre zonage réglementaire (APB, RB, RNN, RNR...) n'est recensé dans l'aire d'étude éloignée.

2.3.1 Sites Natura 2000

2.3.1.1 ZSC – Corridor de la Meuse (FR4100171)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR4100171.pdf>

Localisé à 1,2 km au Nord de l'aire d'étude, ce site Natura 2000 initial était constitué du plateau de Douaumont et d'anciens ouvrages militaires, d'un monument et d'un tunnel ferroviaire désaffecté abritant d'importantes colonies de chauves-souris (Grand et Petit rhinolophes, Grand murin, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein). Elles trouvent des milieux de chasse privilégiés dans les pelouses et les fruticées, riches en insectes et dans les forêts selon les espèces.

Le plateau de Douaumont est un lieu dévasté par les bombardements ; une dynamique végétale de recolonisation a permis la re-végétalisation du site. On y trouve des espèces rares, végétales comme animales.

En 2005, une extension du site a permis d'intégrer au site les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme. Ces forêts abritent deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire : le crapaud Sonneur à ventre jaune et le Triton Crêté. Concernant le Sonneur à ventre jaune, ces deux forêts recèlent une population importante qui se trouve ici en limite nord de l'aire actuelle de répartition de l'espèce (les stations connues situées plus au nord, en Belgique et au Luxembourg étant apparemment aujourd'hui éteintes). On peut donc considérer qu'il s'agit d'un site majeur pour la conservation de cette espèce, qui est partout en Europe, en très forte régression. La majorité des observations a été faite dans les ornières inondées des chemins forestiers ou des trous d'obus inondés. La population de sonneurs est assez bien répartie sur une grosse moitié ouest de la forêt domaniale de Verdun, mais

il existe également des milieux favorables sur la partie est du massif, d'où l'intérêt d'inclure la forêt domaniale de Verdun dans son intégralité dans le site Natura 2000. Il en va de même pour la forêt domaniale du Mort-Homme, qui présente des milieux favorables bien répartis, et l'essentiel de la population a pour le moment été trouvé sur la moitié Est du massif. Cette forêt a aussi été moins prospectée que la forêt de Verdun située sur l'autre rive de la Meuse.

Le Triton crêté a, quant à lui, été observé sur cinq sites très proches les uns des autres, en forêt domaniale de Verdun. Ces stations sont pour quatre d'entre elles des complexes de trous d'obus inondés de façon permanente, où l'espèce a pu se maintenir, probablement en raison du fauchage régulier qui est pratiqué sur ces sites et qui a empêché la fermeture du couvert. Il s'agit en effet de sites touristiques du cœur du champ de bataille, sur lesquels quelques mesures simples optimiseraient la survie du Triton crêté, sans pour autant remettre en cause les travaux d'entretien.

Les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme présentent également un intérêt certain pour la préservation des chauves-souris puisqu'elles constituent de vastes territoires de chasse favorables pour l'ensemble des espèces recensées parmi lesquelles cinq figurent à l'annexe II : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées et Vespertilion de Bechstein.

Tableau 5. Liste des Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100171)

Code	Nom de l'habitat	Surface (ha)
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	2,03
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	12,36
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	38,22
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	111,25
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	95,37
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	84,16
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	42,11

Tableau 6. Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CE (FR4100171)

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Le Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Le Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	L'Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

2.3.1.2 ZPS – Vallée de la Meuse (FR4112008)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR4112008.pdf>

Situé à 3,3 km au Nord-Est de l’aire d’étude, ce site naturel sensible est devenu rare en Europe, du fait de son fleuve majoritairement non canalisé et de sa faible urbanisation. D’une manière générale, la vallée est délimitée à l’ouest par les Côtes de Meuse ou Hauts de Meuse sur les plateaux, et à l’est par le « Pays aux Bois ».

Ce zonage est un complexe humide de la vallée de la Meuse, composé du cours d’eau et ses annexes, de prairies inondables, de marais, de forêts alluviales et de milieux secs type pelouses calcaires sur certains côteaux. Les prairies constituent de vastes territoires de chasse et d’alimentation pour certains oiseaux (rapaces, grands échassiers, anatidés…) et sont propices à la nidification de l’avifaune, notamment du râle des genêts.

Tableau 7 : Liste des espèces de l’article 4 de la Directive 2009/147/CE (FR4213813)

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Sarcelle d’hiver	<i>Anas crecca</i>	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Busard des roseaux	<i>Circus aeroginosus</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion hallaetus</i>	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Grand-duc d’Europe	<i>Bubo bubo</i>	Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Sarcelle d’été	<i>Spatula querquedula</i>	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>

Nom commun	Nom scientifique
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>

Nom commun	Nom scientifique
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>

2.3.1.3 ZSC – Pelouses de Sivry-la-Perche et Nixeville (FR4100165)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR4100165.pdf>

Situé à 5,6 km au Sud de l’aire d’étude, ce zonage Natura 2000 est fragmenté en plusieurs sites de pelouses à orchidées, disposant également de lisières forestières et des formations à buis.

La présence d’espèce végétales rares comme Blackstonia perfoliata et Cytisus decumbens justifie son classement en Natura 2000.

Tableau 8. Liste des Habitats d’intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100165)

Code	Nom de l’habitat	Surface (ha)
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1,2
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d’orchidées remarquables)	21

CONCLUSION SUR ZONAGES REGLEMENTAIRES

L’analyse des zonages réglementaires met en évidence la présence de trois sites Natura 2000 (deux ZSC et un ZPS), à moins de 10 km de la Zone d’implantation du projet (ZIP).

Le zonage réglementaire le plus proche, la ZSC « Corridor de la Meuse » (n° FR4100171) se trouve à 1,2 km au Nord de l’aire d’étude. Ce zonage est inscrit entre autres pour la conservation des pelouses sèches calcaires à orchidées et des forêts caducifoliées calcicoles (hêtraies, chênaies), associées à leurs cortèges faunistiques.

La ZIP s’inclut dans un contexte de milieux ouverts agricoles à vocation intensive, accompagnés de pâtures bovines structurées en limite de parcelle par des haies et un ruisseau.

Ces habitats peuvent avoir en partie des liens écologiques fonctionnels avec ceux des zonages règlementaires des alentours. En effet, le milieu pâturé peut constituer une zone de reproduction préférentielle pour les espèces animales patrimoniales répertoriées dans ces zonages et qui font partie du cortège des milieux ouverts, semi-ouverts et humides.

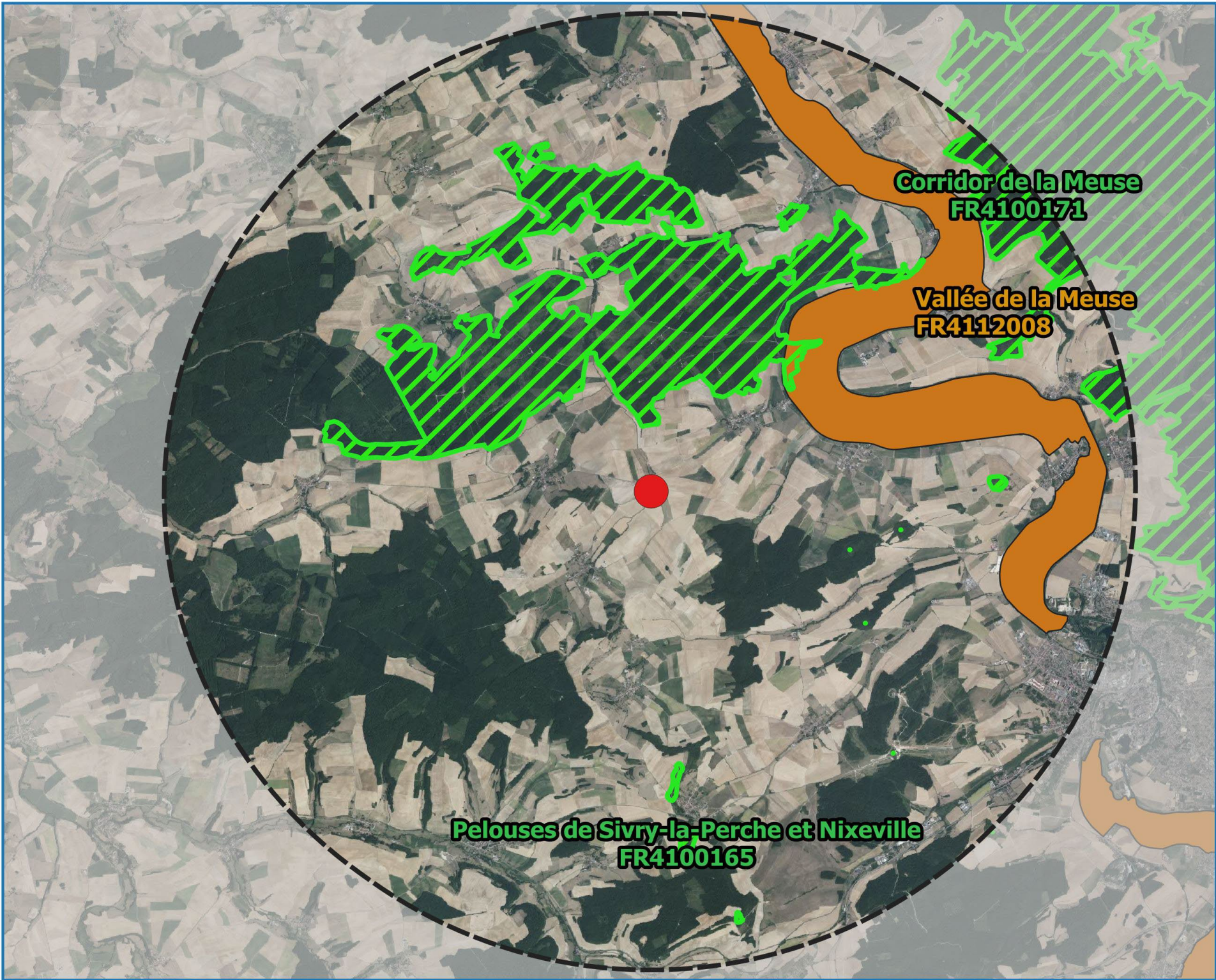
De plus, certaines espèces d’oiseau peuvent y trouver une zone de nourrissage intéressante.



Zonages écologiques réglementaires - Natura 2000

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL

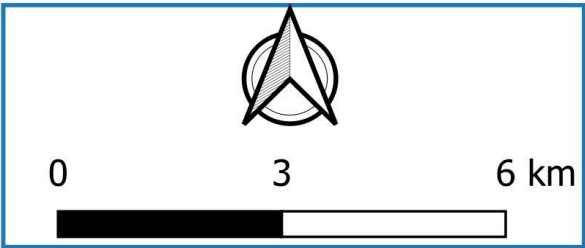


Légende

- Zone d'étude
- ⬜ Aire d'étude éloignée - 10 km

Zonages écologiques réglementaires

- ▨ Sites Natura 2000 - Habitats (ZSC, SIC)
- Sites Natura 2000 - Oiseaux (ZPS)



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 3 : Localisation des zones Natura 2000 aux abords de la zone d'étude

2.4 Zones d’intérêt écologique non réglementaires

Les zonages à portée non réglementaire localisés dans un rayon de 5 km autour du site sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9. Liste des zones d’inventaires écologiques dans un périmètre de 5 km

Type de zonage	Nom	Référence	Milieux	Intérêts	Distance au projet
ZNIEFF I	Forêt du Mort-Homme à Cumières-le-Mort-Homme	410015878	Forêts, fourrés, sylvicultures	Faune et flore	1,2 km au Nord
	Gîtes à chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville	410015732	Forêts	Habitat et faune	1,3 km au Sud-Est
	Vallée de la Meuse de Vacherauville à Samogneux	410001873	Forêts, zones humides, eaux douces intérieures	Habitats, faune et flore	3,3 km au Nord-Est
ZNIEFF II	Forêt domaniale de Montfaucon et du Mort-Homme autour de Béthincourt	410030451	Forêts, fourrés, sylvicultures, cultures	Faune et flore	1,2 km au Nord
	Vallée de la Meuse	410010381	Forêts, zones humides, eaux douces intérieures	Habitats, faune et flore	3,3 km au Nord-Est

Les ZNIEFFs de type I les plus proches sont localisées à moins de 1,5 km du projet : il s’agit de « Forêt du Mort-Homme à Cumières-le-Mort-Homme (n°410015878) » et de « Gîtes à chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville (n°410015732) ». Les enjeux écologiques reposent sur la présence d’un cortège faunistique et floristique patrimonial au sein des massifs forestiers de la Meuse.

2.4.1 ZNIEFFs de type I

2.4.1.1 Forêt du Mort-Homme à Cumières-le-Mort-Homme (410015878)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410015878.pdf>

Localisé à environ 1,2 km au Nord de l’aire d’étude, cette ZNIEFF est constituée d’habitats principalement forestiers, accompagnés de fourrés ici-et-là. Une trentaine d’espèces déterminantes de ce zonage, faune et flore confondues, est répertoriée dans ce zonage.

De plus, le site Natura 2000 de type ZSC « Corridor de la Meuse » référencé FR4100171, est inclus dans cette ZNIEFF. Il est décrit en page 5 du présent rapport.

2.4.1.2 Gîtes à chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville (410015732)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410015732.pdf>

Situé à 1,3 km au Sud-Est de l’aire d’étude, ce zonage est caractérisé par la présence d’une vingtaine d’espèces faunistiques déterminantes de ZNIEFF dont la majorité concerne le taxon des Chiroptères. L’habitat dominant étant la forêt caducifoliée composée par endroit de chênes remarquables, ces chauves-souris trouvent ici des gîtes arboricoles favorables à leur présence.

2.4.1.3 Vallée de la Meuse de Vacherauville à Samogneux (410001873)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410001873.pdf>

Localisé à 3,3 km au Nord-Est de l’aire d’étude, cette ZNIEFF est constituée majoritairement des prairies humides.

La richesse spécifique de la ZNIEFF est due aux habitats typiques des zones humides la composant. On trouve aussi dans son périmètre des oiseaux remarquables, tels que le Râle des genêts, le Courlis cendré ou encore la Rousserolle verderolle, sans compter les oiseaux migrateurs comme la Grue cendrée qui stationne volontiers lors de ses passages hivernaux. L’entomofaune est présente sur le site, avec une diversité de papillons parmi lesquels on trouve, par exemple, le Cuivré des marais.

Les prairies alluviales de la Vallée de la Meuse offrent un des derniers bastions pour la faune sauvage, une véritable zone de quiétude.

De plus, le site Natura 2000 de type ZPS « Vallée de la Meuse » référencé FR4112008, et une partie du site Natura 2000 de type ZSC « Corridor de la Meuse » référencé FR4100171, sont inclus dans cette ZNIEFF. Ils sont décrits en page 5 du présent rapport.

2.4.2 ZNIEFF de type II

2.4.2.1 Forêt domaniale de Montfaucon et du Mort-Homme autour de Béthincourt (410030451)

Ce zonage, localisé à 1,2 km au Nord de l’aire d’étude, est composés principalement d’habitats de type forêts (majoritairement exploités), de cultures agricoles et de fourrés. De nombres espèces animales et végétales déterminantes de ZNIEFF trouvent refuge dans ces habitats.

Son descriptif est détaillé dans le lien suivant : <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410030451.pdf>

2.4.2.2 Vallée de la Meuse (410010381)

Ce zonage, localisé à 3,3 km au Nord-Est de l’aire d’étude, est composés principalement d’habitats humides de type forêts alluviales, prairies humides et cours d’eau. De nombres espèces animales et végétales déterminantes de ZNIEFF trouvent refuge dans ces habitats.

Son descriptif est détaillé dans le lien suivant : <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410010381.pdf>

CONCLUSION SUR LES ZONAGES NON REGLEMENTAIRES

Cinq ZNIEFFs (3 de type I et 2 de type II) sont localisées dans l’aire d’étude éloignée (5 km). Elles concernent majoritairement des espaces forestiers et des milieux humides, sélectionnées pour leurs intérêts multiples, sur les plans faunistiques et floristiques.

L’aire d’étude peut potentiellement présenter quelques milieux similaires à ceux décrits dans les documents FSD (Formulaire standard de données) de ces zonages, tels que le ruisseau en limite Est du site, et les haies entourant partiellement la pâture bovine.

Cependant, une grande partie du site étudié étant représentée par une parcelle agricole à vocation céréalière, les liens écologiques fonctionnels avec les zonages non réglementaires à proximité restent limités.



Zonages écologiques non réglementaires

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

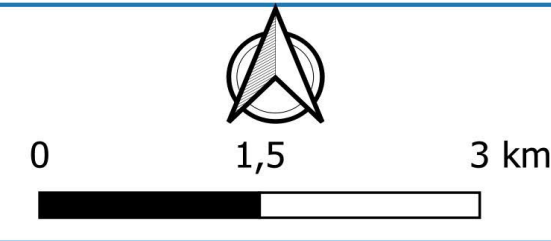
● Zone d'étude

⬡ Aire d'étude éloignée - 5 km

Zonages écologiques non réglementaires

▨ ZNIEFF type I

■ ZNIEFF type II



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 4 : Localisation des ZNIEFFs aux abords de la zone d'étude

2.5 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) / Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

2.5.1.1 Approche conceptuelle

Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, plus ou moins large, continue ou non, qui relie des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, Réserve Naturelle, Zones NATURA 2000, cours d'eau, zones humides...). Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

On les classe généralement en trois types principaux :

- Structures linéaires : haies, chemins et bords de chemin, cours d'eau et leurs rives, etc.,
- Structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges, mares, bosquets,
- Corridor paysager : corridor constitué d'une mosaïque d'habitats et /ou de paysages jouant différentes fonctions (zones de repos, nourrissage, abris...) pour l'espèce en déplacement.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques. Il s'agit d'un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique.

La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce à la qualité du maillage de celui-ci.

2.5.1.2 Fonctionnalité régionale

À l'échelle de la région Lorraine, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) permet de visualiser les corridors définis à proximité de l'aire d'étude et de comprendre les enjeux du projet sur les continuités écologiques. Les sous-trames qui constituent la Trame Verte et Bleue sont de 5 types :

- la sous-trame des milieux forestiers ;
- la sous-trame des milieux herbacés ;
- la sous-trame des zones alluviales ou humides ;
- la sous-trame des milieux thermophiles ;
- la sous-trame aquatique des cours d'eau.

La zone d'étude n'est pas traversée par un corridor écologique de la Trame verte, et ne comprend pas de Réservoir de biodiversité. Cependant, elle est traversée par un cours d'eau de la Trame bleue en périphérie Est.

Les deux Réservoirs de biodiversité les plus proches sont situés à environ 1,2 – 1,3 km au Nord et au Sud-Est de l'aire d'étude. Celui au Nord représente une partie du site Natura 2000 de type ZSC « Corridor de la Meuse » et est caractérisé par un habitat majoritairement forestier. Le second, au Sud-Est, concerne la Forêt communale de Charny, classée en ZNIEFF de type I « Gîtes à Chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville » (n°410015732) pour sa forêt constituée d'arbres remarquables, et son cortège faunistique comprenant des espèces patrimoniales. **Ces deux Réservoirs sont donc constitués par la sous-trame des milieux forestiers.**

Le premier Corridor écologique terrestre (à tendance forestier) à proximité du site étudié est localisé à environ 600 m à l'Est. Cette trame permet à la faune terrestre du cortège des milieux boisés de rallier les forêts. Elle traverse principalement des cultures intensives.

Le Cours d'eau de la Trame bleue traversant notre aire d'étude, longe toute sa limite Est. Il se nomme le Ruisseau de Montzéville.

2.5.1.3 Fonctionnalité locale (aire d'étude)

D'après l'atlas cartographique du SRCE Lorraine, la zone d'étude est inscrite au sein d'un corridor écologique de la Trame bleue. Aucun autre élément écologique de ce SRCE ne figure dans le site étudié.

Le secteur de l'aire d'étude est principalement caractérisé par des habitats agricoles. Ceux-ci sont principalement de vastes étendues de cultures céréalières, entrecoupées sporadiquement par quelques milieux herbacés accompagnés de haies. Un ruisseau de la Trame bleue traverse notre aire d'étude et poursuit son cours en plein cœur des parcelles agricoles.

Au niveau local, les terrains sont bordés :

- À l'Ouest et au Sud, par des parcelles agricoles à vocation intensive, accompagnées de quelques arbres ;
- Au Nord, par une pâture (bovine ou ovine) ;
- À l'Est, par un ruisseau longeant d'autres parcelles de cultures intensives.

Au vu de ses caractéristiques, la zone d'étude, par la présence de haie, de sa formation herbacée pâturée et du ruisseau en périphérie Est, contribue au fonctionnement des continuités écologiques des alentours, étant donné sa localisation géographique et par la nature de ses habitats. En effet, les formations herbacées permanentes et les haies sont des habitats rares dans le secteur, et leur emplacement au milieu de la plaine agricole peut se révéler très important pour le cortège de la faune des milieux semi-ouverts. Le Ruisseau est la seule source d'eau du secteur, et sa présence s'avère nécessaire à la faune trouvant refuge ici.

Ces habitats peuvent également être utilisés comme zone de nourrissage pour l'avifaune se reproduisant à quelques kilomètres, mais également pour les oiseaux migrants.

La nidification au sol pour certaines espèces d'oiseau se révèle difficile à cause du risque de piétinement par l'élevage bovin. Seules les espèces animales inféodées aux milieux buissonnants peuvent trouver ici un refuge de bonne qualité par la présence de haies denses.

La partie « culture » est ouverte en permanence facilitant le passage de la faune. Concernant la zone pâture bovine, celle-ci est également ouverte en permanence du côté du chemin agricole. Cependant, une clôture existe en limite Nord, séparant cette parcelle d'une autre en pâture également.

La présence du ruisseau peut se révéler fragmentant en limite Est pour le déplacement de la faune. Le chemin agricole entre la pâture et la zone de culture permet un passage de l'autre côté.

Aucun élément fragmentant majeur n'est donc à notifier au sein du site. L'axe routier voisin, une voie communale, constitue un obstacle franchissable pour les déplacements à plus grande échelle.

L'aire d'étude s'inscrit dans un couloir de migration majeur pour la Grue cendrée.



Trames vertes et bleues - SRCE LORRAINE

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL

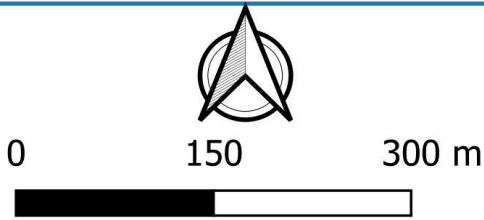


Légende

- ZIP
- Aire d'étude immédiate (vraie)

Trames verte et bleue

- Cours d'eau de la Trame bleue
- Corridor écologique des milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 5 : Fonctionnalités écologiques à proximité de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)

Légende des dalles :

Eléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

Perméabilités :

- Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

Périmètres et limites :

- Limite régionale
- Zone tampon - 10 Km

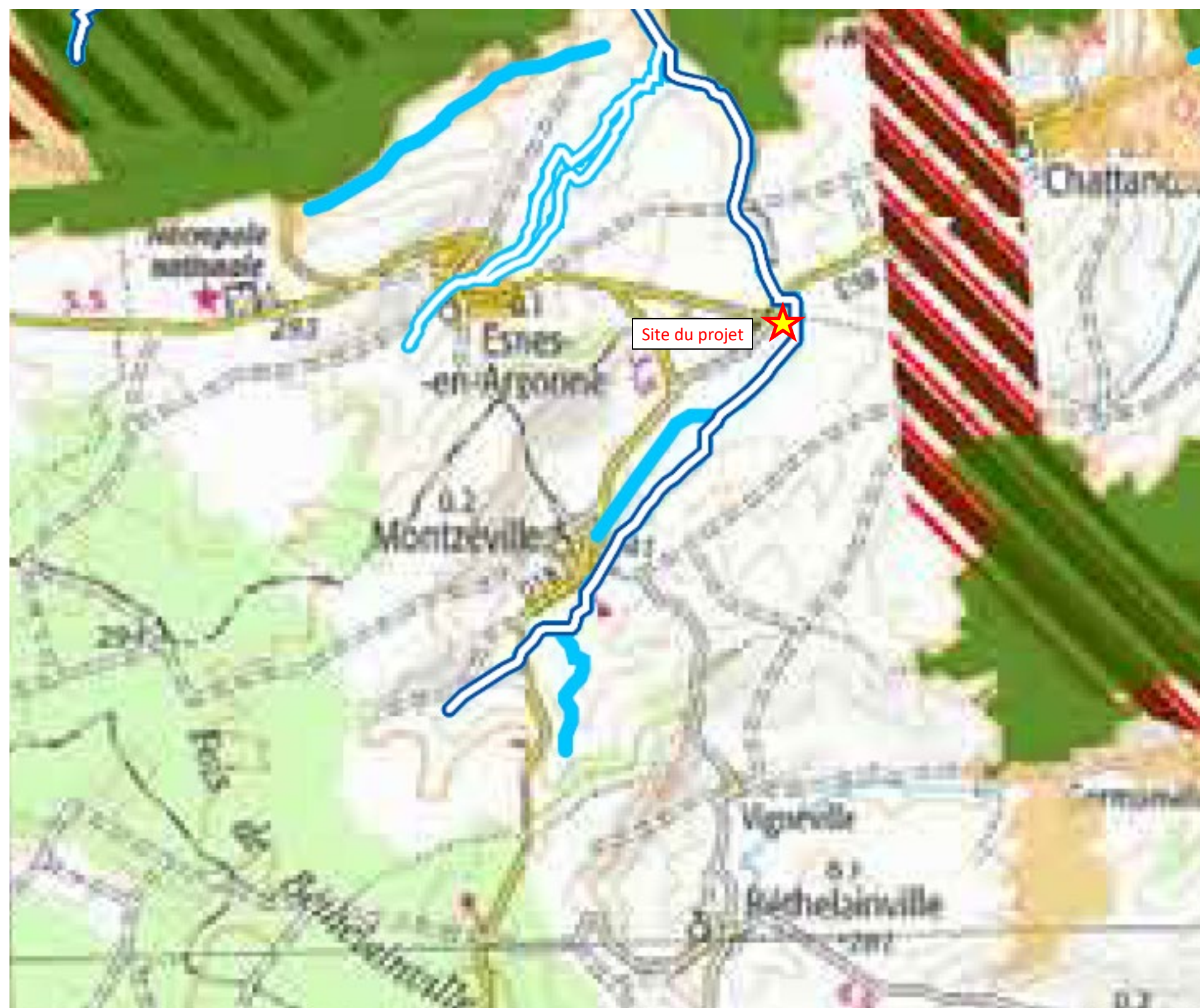


Figure 6 : Cartographie régionale des sous-trames écologiques de Lorraine au droit et aux abords de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)

2.6 Trame noire

2.6.1 Approche conceptuelle

La lumière générée par les systèmes d’éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s’orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d’autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat. La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux.

Pour lutter contre ces effets, la démarche de Trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Elle vient compléter la Trame verte et bleue qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes.

2.6.2 Trame noire en région Lorraine

Une carte de la radiance lumineuse disponible sur le site <https://www.lightpollutionmap.info/> permet d’appréhender de manière plus locale les sources de pollution lumineuse vues du ciel.

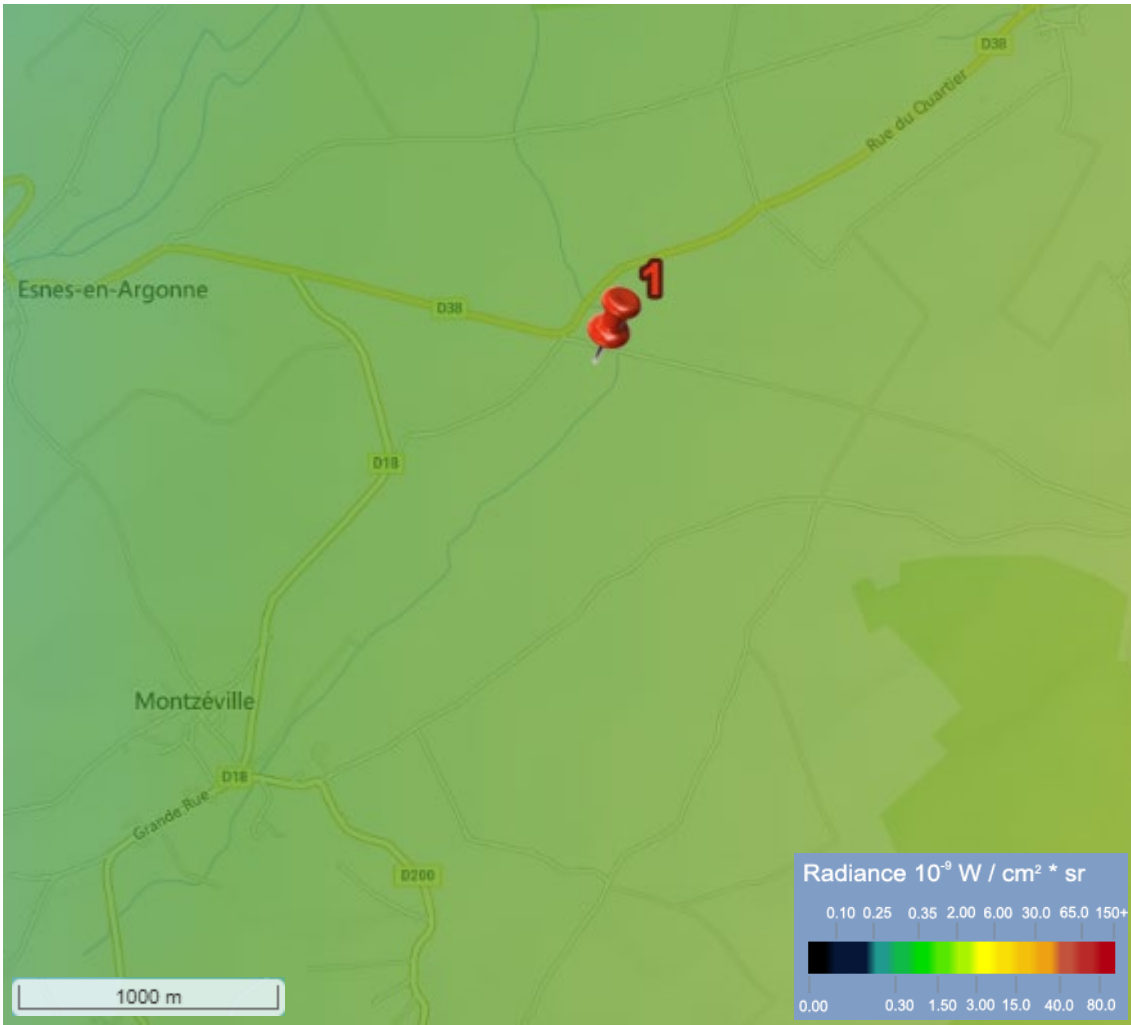


Figure 7 : Carte de la radiance lumineuse

Le secteur d’étude est localisé dans un milieu rural exempt de sites industriels, et dont la zone urbaine la plus proche, Verdun, est située à environ 18 km.

Aucune pollution lumineuse notable n’est relevée sur le périmètre immédiat et ses alentours.

CONCLUSION SUR LES TRAMES VERTE, BLEUE ET NOIRE

L’aire d’étude se situe sur une trame bleue en sa limite Est. Elle est cependant en dehors de toutes trames verte et noire.

Les continuités écologiques y sont faibles au niveau de la parcelle agricole. Néanmoins, elles sont intéressantes au niveau de la pâture bovine qui possède un petit réseau de haies denses.

Le ruisseau constitue un corridor écologique aquatique important dans ce secteur permettant la présence de points d’eau rares dans la zone.

3. Etat initial

3.1 Groupes taxonomiques étudiés

- Les groupes étudiés sont les suivants :
- Flore et les habitats : L'ensemble de la flore et de la végétation a été étudié ;
 - Faune : L'étude s'est focalisée sur tous les vertébrés terrestres et aquatiques (oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères - dont chiroptères) et les invertébrés protégés (parmi les lépidoptères, les odonates, les orthoptères et les coléoptères saproxyliques).

3.2 Calendrier des sessions d'inventaires

Le calendrier ci-dessous indique la pression d'inventaire déployée pour ce projet.

Tableau 10. Calendrier des prospections

Groupes étudiés	Intervenants	Dates d'inventaire	Conditions météorologiques	Conditions techniques et opérationnelles
Flore, habitats naturels	Olivier SAINT-JOURS	26 mars 2025	Eclaircie l'après-midi, vent fort, atmosphère humide T°C : 12 à 14 °C	Transect et relevé flore succinct
				Relevé des habitats
Oiseaux				Point d'écoute, identification visuelle et auditive + transects + recherche d'indices de présence (pelotes, etc)
				Evaluation des habitats + recherche d'individus à vue
Reptiles		27 mars 2025	Ensoleillé, vent faible à fort selon le moment, T°C : 8 à 15 °C	Recherche de point d'eau et d'individus à vue de jour
Amphibiens				Evaluation des habitats
Entomofaune				Recherche de gîtes potentiels
Chiroptères				Recherche de traces / empreintes
Mammifères terrestres				

3.3 Méthodologie d'inventaires

3.3.1 Flore et habitats naturels

L'étude des habitats naturels s'est attachée à décrire les milieux naturels par l'intermédiaire de relevés floristiques ou relevés phytocénologiques. Ces relevés ont porté sur l'assiette foncière du projet. Ainsi, pour chaque milieu homogène, une évaluation du cortège floristique a été menée en décrivant l'abondance de chaque espèce rencontrée par l'intermédiaire de transects.

L'analyse des relevés de chaque synusie a permis de définir des syntaxons phytosociologiques rapportés aux types d'habitats appropriés du code Corine Biotope de niveau 2 voire 3 et, le cas échéant, à son code EUR 27. Ils font également l'objet d'une transposition selon le nouveau système d'interprétation des habitats naturels EUNIS.

3.3.2 Mammifères terrestres

Les prospections ont été réalisées sur l'ensemble du site par l'intermédiaire de transects en privilégiant les biotopes adaptés. Une attention particulière a été apportée à la recherche de traces (empreintes, poils, crottes, restes de repas...) au droit des différents habitats présents.

3.3.3 Chiroptères

Une évaluation visuelle des différents arbres présents a été réalisée. Cette dernière vise à déterminer si les éléments épiques du site sont propices aux Chiroptères. En fonction des observations réalisées, la présence potentielle de gîtes à Chiroptères est ainsi déterminée.

3.3.4 L'avifaune

Le recensement des oiseaux a été réalisé par une détection visuelle et auditive des individus, ainsi que d'indices de leur présence (pelotes de réjection par exemple). Les espèces contactées sur le site et ses abords immédiats sont notées de manière exhaustive. La période d'étude se rapporte au début de la période printanière, et peut apporter des informations sur la fonctionnalité des habitats naturels présents pour plusieurs espèces. En effet, à cette période, la plupart des espèces migratrices nicheuses ne sont pas encore arrivées sur leur site de nidification.

3.3.5 Insectes (lépidoptères, odonates, orthoptères coléoptères saproxylophages)

La période d'investigation n'étant pas propice à l'observation de ces taxons, les efforts de prospection ont donné lieu à une évaluation des habitats pour ces différents groupes.

Concernant les coléoptères saproxylophages : La recherche d'arbres remarquables pouvant offrir des potentialités d'accueil pour les coléoptères a été réalisée lors des investigations visant à identifier les arbres morts ou sénescents.

Une inspection minutieuse de la surface des troncs à la recherche d'indices de présence ou d'individus a ensuite été effectuée (présence de trous caractéristiques) sur les sujets potentiels. Une attention particulière a été portée sur les éléments suivants :

- présence de trous d'entrée/sortie,
- présence de fèces (crottes de larves) dans le terreau ou la sciure,
- présence de larves, imago, restes d'adultes (prédation des pics),
- présence de terreau propice au développement larvaire.

3.3.6 Les Amphibiens

Les investigations ont, dans un premier temps, consisté à identifier les habitats d'espèces (points d'eau et structures paysagères pertinentes) afin de cibler les prospections à effectuer. En l'absence de point d'eau, des prospections diurnes ont été réalisées à la recherche d'individus en phase terrestre (déplacement, axe de déplacement).

La détermination des espèces a été réalisée par observation directe, notamment pour les espèces facilement observables ou décelables par le chant.

3.3.7 Les Reptiles

La période d’investigation n’étant pas optimale à l’observation de ce taxon, les efforts de prospection ont concerné les reptiles également avec, cependant, des limites dans les investigations selon les conditions météorologiques. Cela a donc consisté à réaliser des transects au niveau des habitats et micro-habitats favorables à ces espèces aux heures les plus chaudes (bords de route, talus, lisières...). Elles visent à contacter les individus venant s'exposer au soleil (thermorégulation). La détermination des espèces a été réalisée par observation directe.

Une évaluation des habitats pour ce groupe a été également réalisée.

En conséquence, la visite sur site s’est principalement attachée à évaluer les potentialités d’accueil de l’aire d’étude pour les différents groupes faunistiques, peu ou non représentatives de la biodiversité locale.

3.3.8 Limites rencontrées

L’étude réalisée doit permettre le pré-diagnostic des enjeux écologiques potentiels relatifs au site. En ce sens, une session unique « début de printemps » a été planifiée.

Compte tenu du cycle biologique des taxons, la visite effectuée à la fin mars 2025 a donné lieu à un inventaire limité de la flore et de la faune.

3.4 Méthode d’évaluation des enjeux

Le pré-diagnostic écologique a été réalisé en période peu favorable pour l’observation de la faune et de la flore. On définira donc les enjeux comme potentiels.

L’analyse des données faunistiques et floristiques collectées lors des inventaires naturalistes permettent de définir et hiérarchiser les niveaux d’enjeux écologiques (bio-évaluation) propres à chaque espèce, à chaque habitat et à chaque habitat d’espèces.

Les enjeux floristiques, faunistiques et des habitats sont définis par leur statut de menace et de conservation et les indices de rareté. Les enjeux des habitats d’espèces sont définis par leur fonctionnalité écologique et les enjeux intrinsèques des espèces associées.

Concernant l’étude du statut de conservation, toutes les régions ne disposent pas des mêmes outils. La Liste rouge régionale sera privilégiée afin d'étudier l'intérêt de chaque espèce et habitat au niveau local. En cas d'absence de statut de conservation au niveau régional, les études porteront sur la prise en compte des listes de raretés si elles existent ou tout autre critère élaboré régionalement et validé par le CSRPN (ex : Liste des enjeux de conservation régionaux en région Nouvelle Aquitaine). En dernier recours, il sera effectué un report au statut de conservation national (catégories UICN) afin de disposer d'une donnée représentative de l'intérêt de l'espèce étudiée.

3.4.1 Flore et habitats naturels

3.4.1.1 Habitats naturels

- La valeur patrimoniale propre d’un habitat est déterminée par les critères suivants :
- le statut de menace (habitats inscrits dans les listes rouges régionales UICN dans les régions où elles existent) ;
 - à défaut :
 - l’indice de rareté d’après les listes établies par les Conservatoires Botaniques ;
 - l’inscription à l’Annexe I des cahiers Natura2000 (habitats d’intérêt communautaire)

Tableau 11. Niveau d’enjeu intrinsèque des habitats

Critères de patrimonialité (menace/conservation)	Enjeu régional de l’espèce
CR : En danger critique à l’échelle régionale	Très fort
EN : En danger à l’échelle régionale	Fort
VU : Vulnérable à l’échelle régionale	Assez fort
NT : Quasi-menacée à l’échelle régionale / habitat d'intérêt communautaire (Annexe I) / indice de rareté régionale est supérieur à R	Modéré
LC : Préoccupation mineure (non menacée) à l’échelle régionale	Faible
Habitats entièrement ou fortement anthropisés	Très faible/négligeable

3.4.1.2 Flore patrimoniale

L’analyse des données floristiques collectées lors des inventaires naturalistes permet de définir un niveau d’enjeu stationnel (bio-évaluation) propre à chaque espèce à partir de son enjeu régional. Ainsi, une espèce floristique est considérée comme patrimoniale lorsqu’elle répond à l’un des critères suivants :

- inscrite sur la liste rouge régionale avec un statut de menace égal ou supérieur à Quasi-menacé
- inscrite à l’Annexe II de la Directive Habitats
- dont l’indice de rareté régionale est supérieur à R (rare)

Tableau 12. Niveau d’enjeu régional des espèces floristique

Critères de patrimonialité (menace/conservation)	Enjeu régional de l’espèce
CR : En danger critique à l’échelle régionale	Très fort
EN : En danger à l’échelle régionale	Fort
VU : Vulnérable à l’échelle régionale	Assez fort
NT : Quasi-menacée à l’échelle régionale / Annexe II de la Directive Habitats / indice de rareté régionale supérieur à R	Modéré
LC : Préoccupation mineure (non menacée) à l’échelle régionale	Faible

3.4.1.3 Hiérarchisation des enjeux floristiques des habitats

La méthode de hiérarchisation des enjeux floristiques des habitats prend en compte le niveau d’enjeu d’espèces le plus fort de l’habitat considéré ainsi que sa fonctionnalité écologique.

Tableau 13. Niveau d’enjeu floristique des habitats

Niveaux de valeur écologique	Critères
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu très fort	Très Fort
- Présence de plus d’une espèce floristique à enjeu fort	
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu fort	Fort
- Présence de plus d’une espèce floristique à enjeu assez fort	
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu assez fort	Assez fort
- Présence de plusieurs espèces floristiques à enjeu modéré (≥ 4)	
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu modéré	Modéré
- L’habitat présente un intérêt écologique floristique pour un cortège spécifique remarquable	
Présence uniquement d’espèces banales à enjeu faible	Faible
- Absence d’espèces floristiques même à enjeu faible	Très faible/négligeable
- Habitat très anthropisé sans intérêt écologique pour la flore	

3.4.2 Faune

3.4.2.1 Espèces faunistiques patrimoniales

L’analyse des données faunistiques collectées lors des inventaires naturalistes permet de définir un niveau d’enjeu stationnel (bio-évaluation) qui reprend le même schéma d’évaluation que celui des espèces floristiques.

Une espèce faunistique indigène est considérée comme patrimoniale à l’échelle régionale lorsqu’elle répond strictement à au moins un des critères de sélection énumérés ci-dessous :

- inscrite sur la liste rouge régionale avec un état de conservation égal ou supérieur à Quasi-menacée
- inscrite à l’Annexe II de la Directive Habitats ou à l’Annexe I de la Directive Oiseaux

Au total, 5 niveaux d’enjeu régionaux sont définis : très fort, fort, assez fort, modéré, faible.

La méthode de hierarchisation des enjeux stationnels des espèces s’appuie sur ces critères tout en prenant en compte les facteurs biotiques à l’échelle locale (du site étudié et de ses abords). Le niveau d’enjeu local est donc susceptible d’être pondéré (augmenté ou diminué d’un niveau) intégrant de ce fait la notion « à dire d’expert ».

Tableau 14. Niveau d’enjeu régional des espèces faunistiques

Critères de patrimonialité (menace/conservation)	Enjeu régional de l’espèce
CR : En danger critique à l’échelle régionale	Très fort
EN : En danger à l’échelle régionale	Fort
VU : Vulnérable à l’échelle régionale	Assez fort
NT : Quasi-menacée à l’échelle régionale / Annexe II de la Directive Habitats / Annexe I de la Directive Oiseaux	Modéré
LC : Préoccupation mineure (non menacée) à l’échelle régionale	Faible

3.4.2.2 Hiérarchisation des enjeux faunistiques des habitats

La méthode d’évaluation et de hiérarchisation des enjeux faunistiques des habitats est appliquée pour chaque groupe faunistique étudié, considérant sa fonctionnalité écologique et l’enjeu des espèces présentes. On attribue à l’habitat considéré l’enjeu du groupe faunistique le plus élevé.

Tableau 15. Niveau d’enjeu faunistique des habitats

Niveaux de valeur écologique	Critères
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu très fort	Très Fort
- Présence de plus d’une espèce faunistique à enjeu fort	
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu fort	Fort
- Présence de plus d’une espèce faunistique à enjeu assez fort	
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu assez fort	Assez fort
- Présence de plusieurs espèces faunistiques à enjeu modéré (≥ 4)	
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu modéré	Modéré
- L’habitat présente un intérêt écologique faunistique pour un cortège spécifique remarquable (refuge, nourriture, etc)	
Présence uniquement d’espèces faunistiques communes, protégées ou non, et d’enjeu faible	Faible
- Absence d’espèces faunistiques même à enjeu faible	Très faible/négligeable
- Habitat très anthropisé sans intérêt écologique pour la faune	

3.5 Expertises de terrain

3.5.1 Habitats naturels et semi-naturels

3.5.1.1 Considération générale

Au total, dix habitats naturels, semi-naturels ou anthropiques ont été identifiés dans l’aire d’étude immédiate. Le site est séparé en deux parcelles distinctes : la parcelle ZD 0022, au Nord, est utilisé actuellement en pâturage bovin, et la parcelle ZD 00001 en culture intensive d’orge de printemps. Ces deux zones sont séparées par un chemin carrossable à vocation agricole.

L’orge de printemps a été semé il y a quelques semaines. Les jeunes plantules sont encore très basses et le sol est bien apparent.

La strate herbacée de la pâture bovine est de faible hauteur ; aucun animal domestique n’est encore présent dans la parcelle.

La parcelle ZD 0022 est limité au Nord et à l’Ouest par une clôture, et à l’Est par un ruisseau dont les berges sont principalement structurées par des arbustes et des arbres. La pâture est ouverte en permanence vers le chemin agricole au Sud. A noter la présence d’une haie épineuse et bien dense en prolongement de cette parcelle vers l’Ouest, le long du chemin.

La parcelle d’orge de printemps est limitée au Nord-Ouest par une route départementale, au Nord par le chemin agricole, à l’Est par le ruisseau, et le Sud-Ouest par le prolongement de cette même culture. Aucun obstacle, hormis le ruisseau, n’est à signalé sur cette parcelle.

Tableau 16. Liste des habitats observés dans l’aire d’étude

Intitulé de l’habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Monocultures intensives	I1.1	p.		Il s'agit de l’habitat majoritaire dans la ZIP, qui est géré de manière intensive (parcelle ZD 0001). La culture en place lors des investigations est l’orge de printemps. L’agriculture de conservation du sol est pratiquée dans cette parcelle dans le souci de maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production performante. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	p.	/	Cet habitat est localisé sur la parcelle ZD 002 de la ZIP. La parcelle est entretenue par de l’élevage bovin. La période n’est pas favorable à la reconnaissance de la flore. Cependant, quelques espèces ont pu être identifiées et classées dans la flore très commune des prairies mésophiles. La strate herbacée semble être piétinée aléatoirement dans cet habitat, elle est considérée en état correct de conservation car la partie racinaire reste en place. Il est possible que les espèces végétales souffrent des sécheresses hydriques en période estivale. Elle est clôturée en sa partie Nord, séparant une autre parcelle de pâture. Elle est bordée à l’Est par un ruisseau dont les berges sont occupées principalement par des arbustes et arbres indigènes de type <i>Salix alba</i> et <i>Prunus spinosa</i>. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Haies d’espèces indigènes pauvres en espèces	FA.4	p.	/	Cet habitat est localisé à l’Ouest de la parcelle ZD 0022. Elle est principalement représentée dans l’aire d’étude immédiate, seule quelques mètres linéaires sont dans la ZIP. Cette haie crée une séparation entre le chemin agricole et la parcelle de pâturage hors ZIP. Elle est essentiellement composée de <i>Prunus spinosa</i> de bonne hauteur et denses (bon état de conservation). Quelques espèces arbustives telles que <i>Rosa canina</i> et <i>Ligustrum vulgare</i> sont également implantées de manière sporadique. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Cours d'eau permanents à débit régulier x Rideaux rivulaire de grandes herbacées vivaces	C2.3 x E5.41	H.		Ce ruisseau se fraie un chemin au milieu de la plaine agricole du secteur. Au niveau de la ZIP, il longe la limite Est de la culture d'orge de printemps et de la pâture bovine. Quelques drains sont visibles au niveau des berges du ruisseau qui sert donc d'exutoire aux infiltrations d'eaux pluviales des parcelles agricoles. L'eau est cependant limpide visuellement (bon état de conservation ; aspect visuel). Cet habitat est associé à des berges représentées essentiellement par la strate herbacée, avec quelques individus de <i>Fraxinus excelsior</i> au stade arbustif. La strate herbacée est composée essentiellement par des essences des prairies fraîches ou humides telles que <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Filipendula ulmaria</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Valeriana officinalis</i> et <i>Phragmites</i> sp. Ces plantes sont rarement entretenues au vu des tiges sèches d'herbes hautes présentes. Très peu de végétation aquatique est présente en son lit. A noter la présence d'un spot d'<i>Iris pseudacorus</i> à proximité de la parcelle pâturée. Habitats naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Cours d'eau permanents à débit régulier x saulaies riveraines x fourrés tempérés	C2.3 x G1.11 x F3.1	H.		La description du ruisseau est la même que dans l'habitat précédent. Néanmoins, la strate herbacée y est moins représentée au niveau des berges, remplacée majoritairement par des essences végétales arbustives indigènes qui se sont implantées spontanément. Parmi ces espèces, nous pouvons citer <i>Prunus spinosa</i>, <i>Salix caprea</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Cratageus monogyna</i>, <i>Sambucus nigra</i> et <i>Rosa canina</i>. A certains endroits, la strate arbustive est très dense, favorable à l'avifaune (surtout sur une partie longeant la culture d'orge de printemps). A l'Est du pâturage, quelques arbustes sont également présents, accompagnés d'un <i>Salix alba</i> d'une très grande hauteur. Ces habitats sont dans un bon état de conservation. Aucune trace récente d'activité anthropique n'a été détectée dans ce milieu. Habitats naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible

Intitulé de l’habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies			Enjeu
Chemins agricoles accompagnés de bandes herbacées de type prairies mésiques gérées	J4 x E2	p.	0,0089	Dans la ZIP, habitat séparant la parcelle de culture d’orge de printemps et la parcelle de pâturage bovin. Le chemin rural de l’aire d’étude sont dédiés principalement aux déplacements des engins agricoles. Aux abords de ce chemin se développe une flore typique des prairies mésophiles gérées très régulièrement (<i>Trifolium pratense</i>, <i>Bellis perennis</i>, <i>Potérium sanguisorbe</i>, <i>Galium verum</i>, <i>Primula veris</i>, <i>Plantago lanceolata</i>, <i>Glechoma hederacea</i>, etc) Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.				Négligeable
Prairies mésiques gérées en bordure de route	E2	p.		Cet habitat sépare la parcelle de culture d’orge de printemps de la route départementale. Elle est entretenue 1 à 2 fois par an environ, et est constituée d’un fossé d’écoulement des eaux pluviales. Le milieu est représenté uniquement par la strate herbacée typique des prairies mésophiles. On y retrouve <i>Galium mollugo</i>, <i>Cruciata laevipes</i>, <i>Cirsium vulgare</i>, <i>Primula veris</i> ou encore <i>Geranium dissectum</i>. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.				Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies		Enjeu
Haies d'espèces indigènes fortement gérées x prairies mésiques gérées	FA.2 x E2	p.	0,0014	Cet habitat est présent en périphérie Ouest de l'aire d'étude immédiate. Il n'est pas inclus dans la ZIP. Il se situe en bord de route départementale, dans un fossé enherbé. La haie est principalement constituée de <i>Prunus spinosa</i>, espèce végétale arbustive indigène. Quelques individus d'autres espèces se sont implantés ici et là, de manière très sporadique. Les arbustes sont fortement gérés, leur hauteur se situe entre 0,5 et 2 mètres de haut. La strate herbacée est également très entretenue, et est caractérisée par la présence d'espèces communes des prairies mésophiles telles que <i>Geranium pyrenaicum</i>, <i>Salvia pratensis</i>, <i>Knautia arvensis</i>, <i>Poterium sanguisorbe</i> et <i>Achillea millefolium</i>. Habitats semi-naturels fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.			Faible
Bandes enherbées de type prairie mésophile très entretenue et tassée par le passage des engins agricoles	E2	p.	/	Cet habitat sépare la parcelle de culture d'orge de printemps des berges du ruisseau. Il est régulièrement entretenu, et le sol est tassé par le passage des engins agricoles qui s'en servent comme bande roulante. Le milieu est représenté principalement par la strate herbacée typique des prairies mésophiles perturbées par des activités anthropiques. On y retrouve <i>Taraxacum officinale</i>, <i>Ranunculus bulbosus</i>, <i>Plantago lanceolata</i>, <i>Trifolium pratense</i> ou encore <i>Rumex acetosa</i>. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.			Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Réseaux routiers	J4.2	p.	/	Cet habitat correspond majoritairement aux différents bâtiments agricoles de stockage de produits céréaliers et de matériels. Ces bâtiments sont localisés au Sud de l'aire d'étude immédiate, et ne sont pas impactés directement par le projet. A noter qu'une unité de stockage de gaz (méthaniseur) et une dépendance de jardin sont localisées dans des parcelles voisines, en limite Sud-Est de la zone d'étude. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Négligeable



Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques - Secteur Nord

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire d'étude immédiate
- Habitats (Code EUNIS)**
 - Monocultures intensives (I1.1)
 - Pâturages permanents mésotrophes (E2.1)
 - Cours d'eau permanents x saulaies riveraines x fourrés tempérés (C2.3 x G1.11 x F3.1)
 - Cours d'eau permanents x herbacées vivaces rivulaires (C2.3 x E5.41)
 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces (FA.4)
 - Prairies mésiques gérées en bordure de route (E2)
 - Haies d'espèces indigènes fortement gérées et prairies mésiques gérées (FA.2 x E2)
 - Bandes enherbées mésophiles pour passages agricoles (E2)
 - Chemins agricoles x prairies mésiques gérées (J4 x E2)
 - Réseaux routiers (J4.2)

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 8 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Nord



Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques - Secteur Sud

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire d'étude immédiate
- Habitats (Code EUNIS)**
 - Monocultures intensives (I1.1)
 - Pâturages permanents mésotrophes (E2.1)
 - Cours d'eau permanents x saulaies riveraines x fourrés tempérés (C2.3 x G1.11 x F3.1)
 - Cours d'eau permanents x herbacées vivaces rivulaires (C2.3 x E5.41)
 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces (FA.4)
 - Prairies mésiques gérées en bordure de route (E2)
 - Haies d'espèces indigènes fortement gérées et prairies mésiques gérées (FA.2 x E2)
 - Bandes enherbées mésophiles pour passages agricoles (E2)
 - Chemins agricoles x prairies mésiques gérées (J4 x E2)
 - Réseaux routiers (J4.2)

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 9 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Sud



Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL

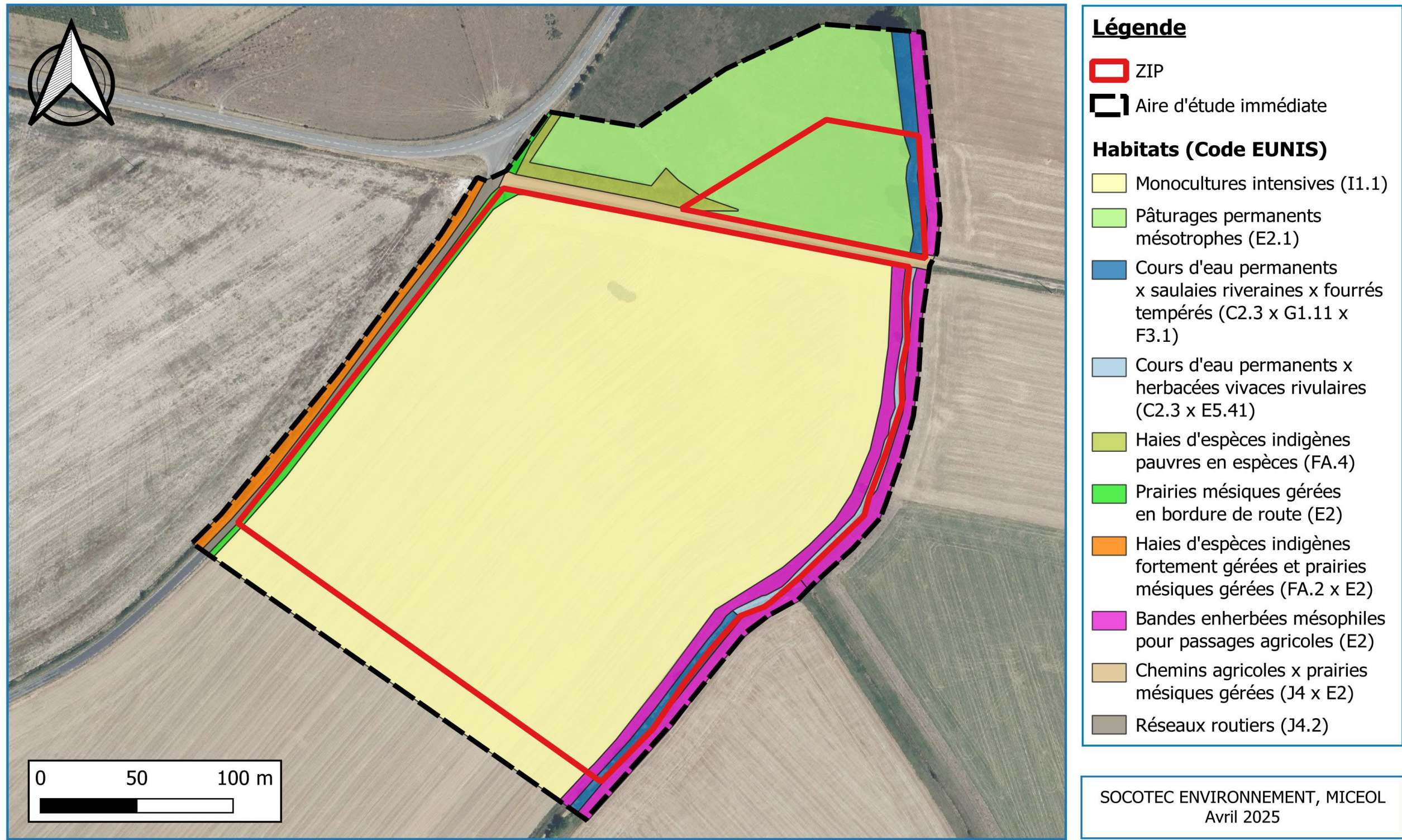


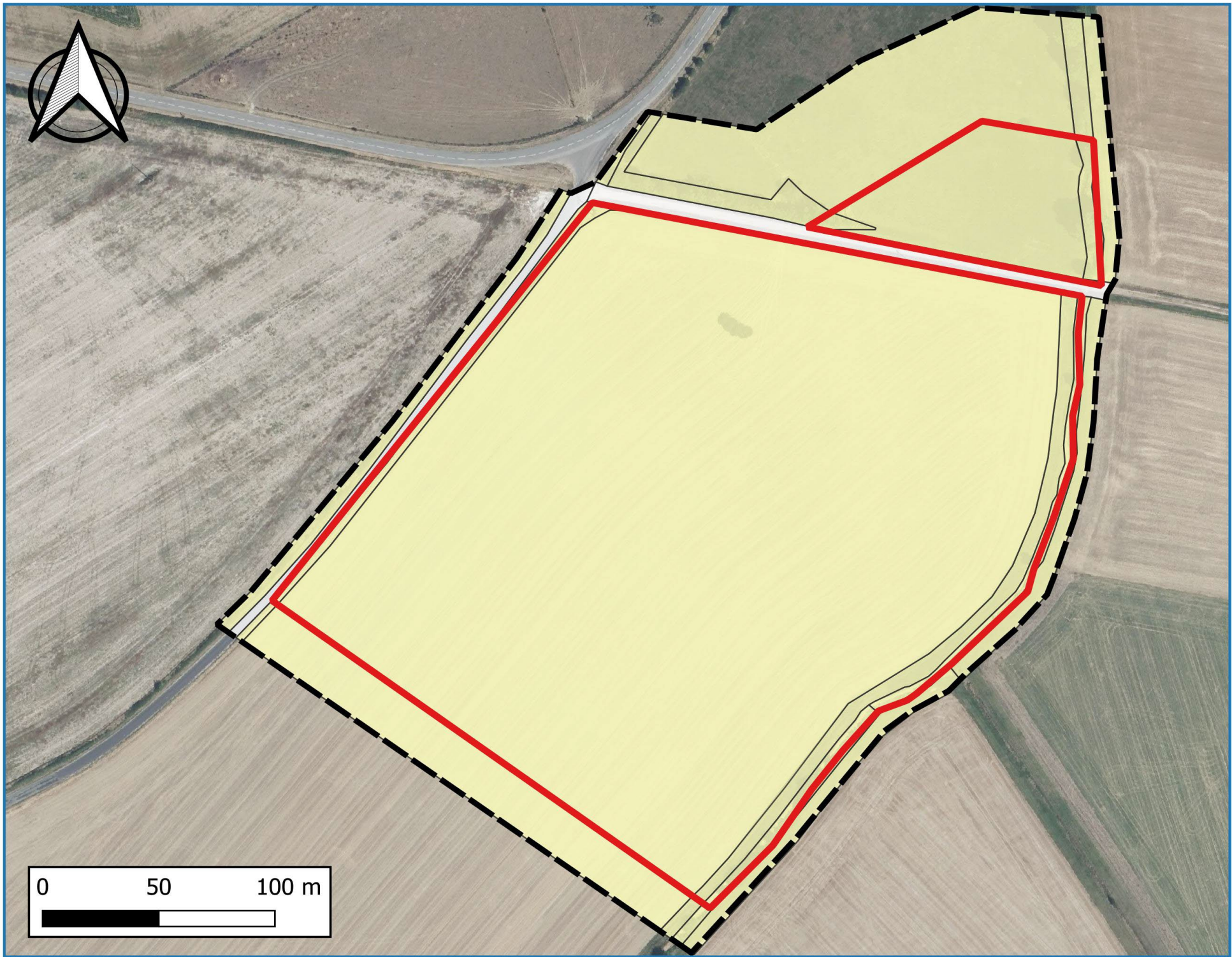
Figure 10 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur global



Enjeux écologiques liés aux habitats

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire d'étude immédiate

Niveau d'enjeux des habitats

- Faible
- Négligeable

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 11 : Cartographie des enjeux des habitats

3.5.2 Flore

Voir l'annexe 1.

3.5.2.1 Considération générale

La période d'investigation correspond au début du printemps (fin mars), ce qui signifie que les plantes à floraison précoce peuvent être déterminées. Cependant, la reconnaissance de l'ensemble de la flore présente au sein de l'aire d'étude ne sera pas optimale, et sa liste non exhaustive.

48 espèces floristiques ont pu être déterminées par la floraison précoce ou encore la description de la structure foliaire.

La ZIP présente une diversité floristique modérée pour cette période de l'année. De façon générale, les différents habitats ne présentent pas un fond floristique remarquable. Néanmoins, le site propose une bonne représentativité d'espèces spontanées et communes pour les milieux ouverts mésophiles et hygrophiles.

Parmi la flore déterminée, une espèce n'a pas pu être déterminée. Il s'agit d'une plante de type « Roseau », mais la période n'est pas adéquate pour la reconnaissance de cette espèce végétale. Elle est présente de manière très localisée, au niveau des berges du ruisseau composées essentiellement de strate herbacée.

A noter qu'aucune espèce floristique exotique envahissante, n'a pu être recensée.

La liste des espèces rencontrées est proposée en Annexe 1.

3.5.2.2 La flore patrimoniale et à enjeu

Parmi les 48 espèces floristiques inventoriées, aucune ne présente un enjeu de conservation.

3.5.2.3 Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes (EVEE) ne constituent pas un enjeu floristique. Leur présence et le risque de dissémination dans des habitats ou des stations d'espèces d'intérêt patrimonial implique cependant une contrainte pour le projet et une nécessité de mise en place de mesures pour circonscrire leur développement.

La région Grand-Est possède une liste hiérarchisée de ces espèces (6 catégories), établie par le Conservatoire Botanique National Nord-Est (CBNNE) :

- **Implantées** : Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes). Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont importants à l'échelle régionale. Elles sont largement répandues sur le territoire ;
- **Emergentes** : Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont d'ores et déjà jugés importants dans leurs localités. Il s'agit d'espèces dont la propagation est encore limitée, leurs populations étant isolées ou à distribution restreinte sur le territoire ;
- **Potentiellement invasives** : Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est souvent élevée mais leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés moyens ou faibles. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est fort ;
- **Liste d'observation** : : Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles à moyens. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible à modéré ;

- **Préoccupation mineure** : Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles également. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible ;
- **Liste d'alerte** : Plantes exotiques envahissantes avérées des territoires limitrophes ayant un potentiel invasif fort, et dont le risque de prolifération (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels, dans la région Grand-Est, est fort.

Seules les **catégories « Implantées », « Emergentes » et « Liste d'alerte »** peuvent être considérées comme étant des espèces posant réellement des problèmes. Les espèces « Potentiellement invasives », « Liste d'observation » et « Préoccupation mineure » ne représentent pas une menace pour les habitats naturels environnants.

D'après la liste des plantes vasculaires invasives de la région Grand-Est (CBN Grand-Est, 2020), aucune n'a pu être déterminée dans l'aire d'étude au regard de la période d'investigation non optimale.

CONCLUSION SUR LA FLORE (et les EVEE)

Les espèces floristiques qui ont pu être identifiées au droit de l'emprise du projet ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. **Aucune espèce protégée ou menacée** n'a été rencontrée sur les investigations de fin mars 2025. Les habitats présents au sein de la ZIP ne constituent pas un habitat favorable à la présence d'espèce patrimoniale.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été constatée au sein de l'aire d'étude.

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour la flore.

3.5.3 Oiseaux

Voir l'annexe 2.

3.5.3.1 Observations sur site

La période d'observation, début de printemps, ne permet pas de statuer de manière exhaustive sur la présence de l'ensemble des espèces nicheuses du site.

20 espèces d'oiseaux ont été recensées, **dont 9 sont nicheuses possibles ou probables** dans l'aire d'étude immédiate, les **11** autres sont considérées comme erratiques et nicheuses dans l'aire éloignée.

3.5.3.2 Oiseaux nicheurs possibles ou probables recensés dans l'aire d'étude immédiate

L'avifaune nicheuse possible ou probable dans la zone d'étude et ses abords immédiats se répartit selon leur habitat de nidification entre :

- **Espèces des milieux buissonnants, semi-ouverts et des lisières (5)** : Accenteur mouchet, Pouillot véloce, Bruant jaune, Verdier d'Europe, Tarier pâtre
- **Espèces des milieux agricoles ouverts, cultures et prairies (1)** : Alouette des champs ;
- **Espèces liées aux habitats forestiers et boisés (3)** : Pinson des arbres, Trogodyte mignon, Merle noir.

5 individus d'Alouette des champs ont été vus dans la parcelle d'orge de printemps lors des 2 journées d'investigation. Cette espèce construit habituellement son nid sur un sol pourvu de végétation peu dense et pas trop haute (15 à 40 cm environ de hauteur). Les habitats de prédilections sont les milieux agricoles et les prairies éloignés d'une dizaine de mètres de toute structure verticale végétale ou bâtie. A cette période, l'orge de

printemps est de très faible hauteur, mais il est possible qu’en croissant, il attire plus favorablement cette espèce d’oiseau pour la nidification.

D’autres individus d’Alouette des champs ont également été entendus et/ou vus dans les parcelles agricoles aux alentours (5 à 6 contacts, hors site d’étude).
Notons que des mâles chanteurs (4 à 5 individus) ont également été constatés par l’association Meuse Nature Environnement en 2022 et 2023 sur la parcelle ZD 0001 (nicheurs possibles).

Les milieux arbustifs présents en limite de ZIP (fourrés sur les berges du ruisseau au niveau des parcelles d’orge de printemps et du pâturage bovin, haie dense à proximité de la pâture bovine) sont des habitats très attrayants pour les espèces inféodées à ces milieux arbustifs. En effet, ceux-ci sont composés majoritairement d’arbustes épineux denses nécessaires à la nidification. L’observation du Bruant jaune, de l’Accenteur mouchet, du Pouillot véloce, du Verdier d’Europe et du Tarier pâtre lors des investigations est somme toute assez logique. De plus, la zone ouverte de pâturage à proximité direct de ces milieux buissonnants est idéale pour le nourrissage.
A noter que Meuse Nature Environnement a observé une nidification probable de Bruant jaune au niveau des haies entourant la parcelle ZD 0022.

Des oiseaux inféodés aux milieux boisés ont également été aperçus dans l’aire d’étude immédiate. Il s’agit du Pinson des arbres, du Merle noir et du Troglodyte mignon. Ces espèces se satisfaisant également de la strate arborée et arbustive ponctuant des haies ou des fourrés, leur présence peut s’avérer normale.

Cette liste est considérée comme modérément satisfaisante, et certains habitats au sein de l’aire d’étude immédiate pourraient accueillir favorablement d’autres espèces nicheuses potentielles qui ne sont pas encore revenues de migration au moment des investigations (Pie-grièche écorcheur par exemple).

Parmi les 9 espèces nicheuses observées sur site, 4 sont d’intérêt patrimonial. Le détail des observations est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17. Avifaune nicheuse à enjeu dans l’aire d’étude

PN : Protection en France métropolitaine / LRR : Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs du Grand-Est (2024) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Évaluation <i>in situ</i>	Enjeu local
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	PN LRR (NT)	Modéré	<u>2 cantons</u> : 1 mâle avec chant territorial perché sur prunelliers denses et épineux à l’Ouest de la pâture bovine et sur aubépine de cette pâture ; 1 mâle chanteur avec comportement territorial, se déplaçant entre les arbustes de berges de ruisseau en limite de pâture bovine et de la parcelle d’orge de printemps	Modéré
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	PN LRR (NT)	Modéré	<u>1 canton</u> : 1 mâle chanteur dans arbustes denses le long du ruisseau en périphérie de la parcelle de pâturage bovin, en limite de l’autre parcelle de pâture.	Modéré
Verdier d’Europe <i>Chloris chloris</i>	PN LRR (NT)	Modéré	<u>1 canton</u> : 1 mâle chanteur dans haie dense de prunelliers au bord du chemin agricole	Modéré
Pouillot véloce	PN LRR (NT)	Modéré	<u>2 cantons</u> : 1 mâle chanteur se déplaçant entre les arbres et arbustes le long du ruisseau en périphérie de la parcelle de pâturage bovin, mais également sur aubépine et le long de la clôture avec l’autre parcelle de pâture. 1 mâle chanteur entendu dans la haie dense de prunelliers le long du chemin agricole	Modéré

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Évaluation <i>in situ</i>	Enjeu local
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	LRR (NT)	Modéré	<u>3 cantons possible</u> : 5 individus vus au sein de l’aire d’étude immédiate (4 dans la ZIP) ; parmi ces 5 individus, 3 mâles chanteurs certains, se déplaçant entre notre aire d’étude et les parcelles à proximité. Bien que la ZIP soit un habitat favorable, ces individus constatés ne sont restés que très peu de temps au sein de la ZIP, et beaucoup d’aires de report aux alentours sont également favorables à la nidification.	Faible



Figure 12 : Bruant jaune (Source : Olivier SAINT-JOURS)



Figure 13 : Pouillot véloce (Source : Olivier SAINT-JOURS)

3.5.3.3 Oiseaux estivants ou non nicheurs dans l’aire d’étude immédiate

11 espèces observées hors de l’aire d’étude immédiate sont considérées comme non nicheuses dans ce périmètre. Il s’agit d’oiseaux en nourrissage, en halte ou de passage survolant uniquement l’aire d’étude pour se nourrir ou s’abreuver.

- Espèces uniquement en survol du site (5 espèces) : Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Milan royal, Canard colvert, Pigeon ramier.
- Espèces en alimentation sur le site mais en reproduction hors de l’aire d’étude immédiate (proche), en saison printanière (3) : Bergeronnette grise, Pie bavarde, Mésange charbonnière.
- Espèces non nicheuses dans l’aire d’étude immédiate, entendues et/ou vues à proximité du site (3) : Faisan de Colchide, Corneille noire, Rougegorge familier.

3.5.3.4 Oiseaux nicheurs potentiels dans l’aire d’étude immédiate

Au vu des habitats rencontrés dans l’aire d’étude immédiate, de l’aire de répartition de certaines espèces migratrices, et de l’observation faite par l’association Meuse Nature Environnement ces cinq dernières années, les espèces avifaunistiques suivantes peuvent potentiellement être nicheuses au sein du site.

- Espèces des milieux agricoles ouverts, cultures et prairies (3) : Busard cendré, Pipit des arbres, Bruant proyer ;
- Espèces des milieux buissonnants, semi-ouverts et des lisières (1) : Pie-grièche écorcheur

Tableau 18. Avifaune nicheuse potentielle à enjeu dans l’aire d’étude

PN : Protection en France métropolitaine / LRR : Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs du Grand-Est (2024) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée / DO 1 : Annexe I de la Directive « Oiseaux »

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Reproduction potentielle au sein de l’aire d’étude immédiate	Enjeu potentiel local
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	PN LRR (VU) DO 1	Assez fort	Oui	Assez fort
Pipit des arbres <i>Alauda arvensis</i>	PN LRR (VU)	Assez fort	Oui (possible avec limitation)	Modéré*
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	PN LRR (NT) DO 1	Modéré	Oui	Modéré
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	PN LRR (NT)	Modéré	Oui	Modéré

* Espèce jamais répertoriée par Meuse Nature Environnement dans les parcelles d’études durant ces 5 dernières années (cependant, quelques habitats pourraient être favorables, d’où l’enjeu potentiel local abaissé)

Le Busard cendré a été constaté en « Nicheur certain » sur la parcelle ZD 0001 (orge de printemps) au mois de juin 2020 et sur la parcelle ZD 0004 (parcelle attenante à ZD 0001) en juin 2021 par l’association Meuse Nature Environnement. En 2020, 2 couples avec juvéniles ont été aperçus dans des nids protégés par l’association, et en 2021, une nichée a été protégée par cette même structure. Même si aucune autre observation n’a été faite entre 2022 et 2024, l’enjeu potentiel local a été maintenu à « assez fort » pour cette espèce vulnérable qui s’est adaptée aux milieux agricoles intensifs. La parcelle d’orge de printemps se révèle attractive lorsque la céréale atteint une bonne hauteur permettant le camouflage du nid.

Le Pipit des arbres, espèce migratrice, observée dans un rayon d’environ 5 km au cours de ces cinq dernières années, n’a pas été recensée lors des investigations des 26 et 27 mars 2025. Même si certains individus peuvent être déjà revenus de migration à cette période, d’autres peuvent ne pas l’être. Son enjeu potentiel local est abaissé de « assez fort » à « modéré » car l’habitat « pâturage bovin » peut se révéler peu favorable mais possible avec une nidification au sol limitée par le piétinement des bovins, certaines zones pouvant être potentiellement évitées par ces animaux domestiques. Le broutage d’herbes dans cette parcelle ne permet pas à la majorité des espèces végétales de la strate herbacée de s’exprimer en hauteur, caractéristique nécessaire de camouflage de nid ; néanmoins, dans un contexte de pâturage extensif, les zones périphériques peuvent ne pas être mangées par les bovins. A savoir que Meuse Nature Environnement n’a jamais contactée l’espèce dans l’aire d’étude ces 5 dernières années.

La Pie-grièche écorcheur, espèce migratrice également, n’a pas été constatée lors des investigations qui ont eu lieu en période trop précoce pour sa présence. L’espèce ayant été observée en nicheuse certaine et/ou probable de 2021 à 2023 par Meuse Nature Environnement dans les haies de la parcelle ZD 0022 (pâturage bovin), son enjeu potentiel local est maintenu à modéré.

Le Bruant proyer, espèce migratrice, maintient son enjeu potentiel local à modéré. En effet, en 2023, un mâle chanteur a été vu et entendu perchés sur des arbustes situés sur les berges du ruisseau, en bordure de la parcelle ZD 0001 (orge de printemps). Cet habitat buissonnant permet au mâle chanteur de mettre en avant son comportement territorial, à proximité des milieux herbeux ou agricoles, favorables aux nids (nidification au sol).

Hors contexte de reproduction sur site, 1 couple de Milan royal (mars 2022) et 1 adulte de cette même espèce (avril 2023) ont été vus par Meuse Nature Environnement en alimentation sur la parcelle ZD 0022.

Hors contexte de reproduction, la Cigogne Noire a été constatée en train de chasser au niveau du ruisseau en 2022 et 2023 (printemps et été) à proximité de la parcelle ZD 0022. Une nidification était probable à environ 15 km du site étudié.

3.5.3.5 Fonctionnalité et utilisation de l’aire d’étude par les oiseaux

L’aire d’étude immédiate (ZIP et bande tampon) constitue une zone de nidification particulièrement intéressante pour les cortèges des espèces des milieux ouverts agricoles et semi-ouverts prairiaux (Alouette des champs et Bruant jaune par exemple).

La strate herbacée du pâturage bovin peut être intéressante pour les espèces nichant au sol si elle est maintenue assez haute durant la saison de reproduction (pâturage extensif). Celle près des berges du ruisseau l’est également car elle est peu entretenue. L’habitat « pâturage bovin » est également attractive pour le nourrissage de certaines espèces dont le régime trophique est basé sur les insectes (facilement visible avec une strate herbacée basse). De plus, du fait d’une couverture souvent rase, les rongeurs sont des proies accessibles pour tout rapace lorgnant dessus, comme le Milan royal.

La culture d’orge de printemps est également intéressante pour les oiseaux nicheurs inféodés au milieu agricole, mais seulement lorsque la hauteur de plant se situera entre 15 et 50 cm environ, afin qu’il puisse cacher les éventuelles nichées (Alouette des champs, Busard cendré).

Les haies situées à l’Ouest de la pâture bovine, le long du chemin agricole, et celle localisées au niveau des berges du ruisseau, sont écologiquement très fonctionnelles car denses et souvent épineuses. Les espèces du cortège des milieux buissonnants représentées telles que la Pie-grièche écorcheur ou encore le Bruant jaune, avifaune patrimoniale, les choisissent préférentiellement car très protectrices pour leur nid.

Une autre haie est localisée le long de la route, en périphérie Ouest de l’aire d’étude immédiate. Cependant, du fait de son état de conservation (très entretenue, basses), elle n’est pas attractive pour ce taxon.

Le ruisseau est une des rares zones humides du secteur, et cet habitat attire favorablement l’avifaune qui souhaite faire leur toilette ou s’y abreuver. De plus, cela peut être un milieu pouvant attirer la Cigogne noire, espèce aperçue à plusieurs reprises dans cette zone ces dernières années.

CONCLUSION SUR L’AVIFAUNE

Parmi les 20 espèces recensées de façon certaine dans l’aire d’étude immédiate et à proximité, 13 sont protégées à l’échelle nationale. 8 sont nicheuses possibles ou probables dans la zone d’étude dont 4 présentent un enjeu modéré à l’échelle régionale durant la période de nidification (Bruant jaune, Pouillot véloce, Accenteur mouchet et Verdier d’Europe). Leur enjeu potentiel local reste évalué à modéré.

Parmi l’avifaune patrimoniale recensée, 1 espèce n’est pas protégée à l’échelle nationale. Il s’agit de l’Alouette des champs dont l’enjeu au niveau régional est modéré. Cependant, il est réévalué à localement faible du fait des nombreuses aires de report aux alentours, plus favorables ou identiques à celle de la ZIP.

Concernant les espèces potentiellement nicheuses dans l’aire d’étude immédiate, le Busard cendré, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant proyer ont été recensés au sein de la ZIP par l’association Meuse Nature Environnement lors des 5 dernières années. Quant au Pipit des arbres, il a été observé durant la même période, dans un rayon d’environ 5 km autour de l’aire d’étude. Toutes ces espèces sont protégées à l’échelle nationale.

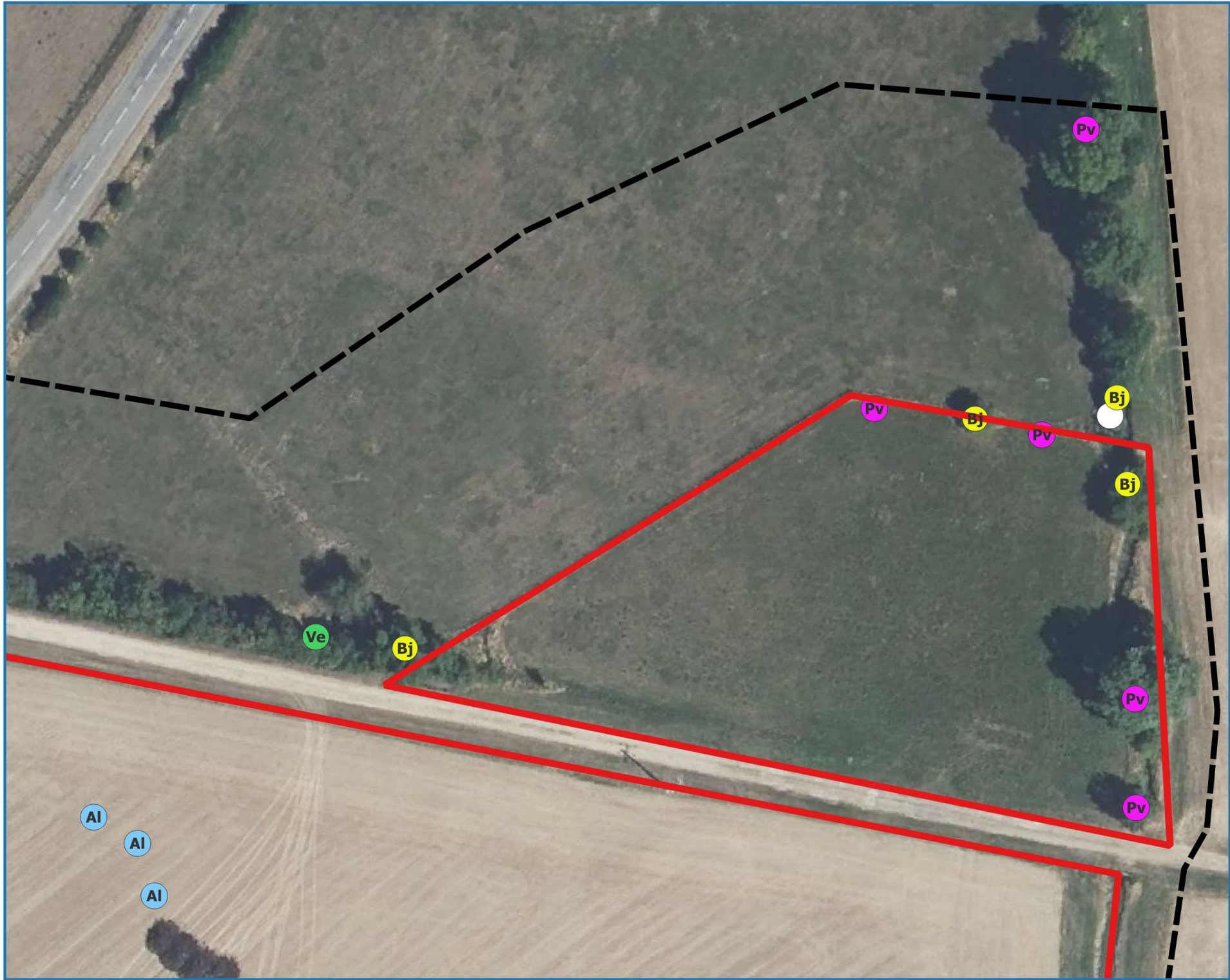
Le Busard cendré étant l’espèce majorante, et avec la reproduction possible, probable ou potentielle de plusieurs espèces à statut de conservation « quasi-menacée », **un enjeu local potentiellement assez fort est retenu pour ce groupe taxonomique.**



Localisation de l'avifaune patrimoniale recensée dans l'aire d'étude - Secteur Nord

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL

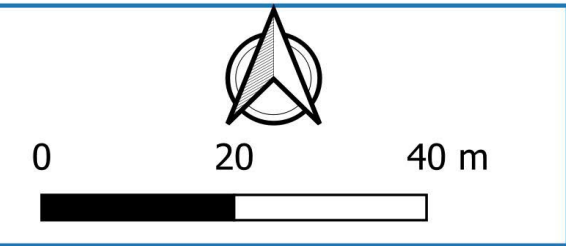


Légende

- ZIP
- Aire d'étude immédiate

Avifaune patrimoniale

- Alouette des champs
- Bruant jaune
- Pouillot véloce
- Verdier d'Europe
- Accenteur mouchet



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 14 : Localisation de l'avifaune patrimoniale dans le secteur Nord de l'aire d'étude



Localisation de l'avifaune patrimoniale recensée dans l'aire d'étude
- Secteurs Centre et Sud

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL

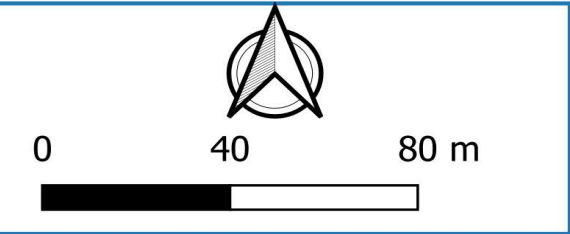


Légende

- ZIP
- Aire d'étude immédiate

Avifaune patrimoniale

- Alouette des champs
- Bruant jaune
- Pouillot véloce
- Verdier d'Europe
- Accenteur mouchet



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 15 : Localisation de l'avifaune patrimoniale dans les secteurs Centre et Sud de l'aire d'étude

3.5.4 Entomofaune

Voir l’annexe 3.

3.5.4.1 Lépidoptères

Au vu de la période d’investigation (fin mars), **seules les espèces précoces, très souvent communes, peuvent être rencontrées.**

Au cours des investigations, **1 espèce de Lépidoptères**, appartenant à la famille des *Nymphalidae*, a été observée sur le site d’étude. Il s’agit du Paon-du-jour (*Aglais io*), avec un individu rencontré dans la zone de pâture bovine, et au niveau des bandes enherbées au bord du ruisseau.

Au vu des habitats rencontrés, seul un cortège d’espèces communes est attendu au printemps et à l’été dans l’aire d’étude immédiate.

En effet, les zones de cultures exploitées de manière intensive, et la parcelle de pâture bovine régulièrement piétinée sont peu favorables à ce groupe taxonomique.

A noter que l’habitat « ruisseau avec berges enherbées », situé en limite Est de la ZIP, ainsi que celui des zones enherbées dans l’aire d’étude immédiate, pourraient être modérément attractants. Cependant, ils sont de petites superficies, situés à proximité de la parcelle agricole intensive qui utilisent des intrants de synthèse engendrant une qualité moyenne des milieux.

CONCLUSION LES LEPIDOPTERES

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.4.2 Odonates

Au vu de la période d’investigation défavorable (fin mars), **aucune espèce d’odonate n’a été rencontrée sur le site d’étude.** Deux habitats présents dans la ZIP sont de nature humide, il s’agit du ruisseau avec bandes enherbées et du ruisseau avec berges arbustives. Le débit d’écoulement des eaux est modérément rapide, ce qui pourrait être attractant pour l’Agrion de Mercure, rendant la reproduction de cet odonate probable sur le site.

D’après l’analyse des données naturalistes, l’espèce a déjà été rencontrée dans un rayon d’environ 5 km autour de l’aire d’étude immédiate.

Tableau 19. Odonates à enjeu potentiellement présents dans l’aire d’étude

PN : Protection en France métropolitaine / LRR : Liste rouge des Odonates du Grand-Est (2023) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée / Ann.2 : Annexe II de la Directive Habitats / DZ : Déterminante ZNIEFF en Lorraine

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Reproduction potentielle au sein de l’aire d’étude immédiate	Enjeu potentiel local
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN LRN (NT) Ann.2 DZ	Modéré	Oui	Modéré

Cette espèce est inféodée aux milieux des eaux courantes permanentes de faible importance, claires et végétalisées, caractéristiques qu’on retrouve dans un des habitats du site. Les adultes se nourrissent d’insectes qu’ils chassent en vol. Son domaine vital est représenté par des petites surfaces, et l’adulte s’éloigne très rarement des habitats de développement larvaire.

CONCLUSION LES ODONATES

Un enjeu potentiellement modéré est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.4.3 Orthoptères et Coléoptères saproxylophage

Au vu de la période d’investigation (février), **aucune espèce** n’a été identifiée. Pour les Orthoptères, des espèces peu exigeantes et communes sont susceptibles de fréquenter la ZIP et sa bande tampon en période favorable.

Concernant les coléoptères une absence de traces a été constatée sur les arbres investigués. Aucun arbre remarquable n’a été répertorié.

CONCLUSION ORTHOPTERES et Coléoptères saproxylophage

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ces deux groupes taxonomiques.

3.5.5 Reptiles

Au vu de la période d’investigation (février), **aucune espèce** n’a été identifiée. Toutefois, certaines zones des milieux ouverts de l’aire d’étude immédiate sont potentiellement favorables à des espèces communes telles que le lézard des murailles.

De plus, compte-tenu de la présence de certaines structures favorables au Lézard des souches dans l’aire d’étude (tas de bois mort au pied de haies), cette espèce est susceptible de fréquenter le site, sachant qu’elle est également présente de manière certaine dans le secteur.



Figure 16 : Tas de bois au pied d’une haie de prunelliers (Source : Olivier SAINT-JOURS)

Tableau 20. Reptiles à enjeu potentiellement présents dans l’aire d’étude

PN : Protection en France métropolitaine / LRR : Liste rouge des Reptiles du Grand-Est (2023) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée / Ann.4 : Annexe II de la Directive Habitats / DZ : Déterminante ZNIEFF en Lorraine

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Reproduction potentielle au sein de l’aire d’étude immédiate	Enjeu potentiel local
Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	PN LRN (NT) Ann.4 DZ	Modéré	Oui	Modéré

CONCLUSION REPTILES

Toutes les espèces de reptiles sont protégées en France.

Le Lézard des souches est susceptible de fréquenter l’aire d’étude immédiate par la présence d’habitats favorables à proximité directe des haies. Son enjeu potentiel local est évalué à modéré.

Le Lézard des murailles est, lui, susceptible de fréquenter la ZIP. Il n’y a pas d’enjeu de conservation particulier pour cette espèce.

Un enjeu potentiellement modéré est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.6 Amphibiens

Un ruisseau (eau courante) agrémenté de bandes enherbées et d'arbustes est présent en limite Est de la ZIP. Ce n'est pas un milieu aquatique préférentiel pour les amphibiens, taxon préférant les points d'eau stagnants.

Au cours des investigations de jour, **aucune espèce** d'amphibien n'a été recensée dans la ZIP, ni au stade œuf, ni au stade adulte.

Ce groupe taxonomique ayant un mode de vie bi-phasique, ils passent une partie de l'année à terre mais se reproduisent dans les milieux aquatiques. L'absence de point d'eau stagnant n'est pas favorable à leur écologie. De plus, la présence de clôture au niveau des propriétés, ainsi que proximité avec la parcelle agricole à vocation intensive ne facilitent pas leur déplacement.

CONCLUSION AMPHIBIENS

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.7 Mammifères terrestres

Voir l'annexe 4.

Au cours des investigations, **2 espèces de mammifères terrestres** ont été identifiées dans l'aire d'étude immédiate (contacts visuel ou auditif, traces, etc) :

- Leporidae : Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*),
- Talpidae : Taupe d'Europe (*Talpa europaea*),

A noter que la présence d'espèces de rongeurs faisant partie du groupe des Micromammifères est confirmée grâce aux relevés d'entrées de galeries réparties sur l'ensemble de l'aire d'étude. Ces espèces n'ont pas pu être déterminées.

Ces espèces n'affichent pas d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale.

La zone de culture exploitée de manière intensive et la parcelle de pâture bovine régulièrement piétinée sont peu favorables à des mammifères terrestres à enjeux régional et local.

A titre informatif, un terrier de mammifère terrestre dont la gueule est propre (terrier occupé) a été constaté le long du ruisseau avec berges arbustives (berge opposée à la ZIP). Il est possible qu'il soit occupé temporairement par un Goupil (Renard roux) ou un Blaireau européen.

CONCLUSION MAMMIFERES TERRESTRES

Les espèces rencontrées sur le site d'étude n'affichent pas de statut de conservation particulier, et ne sont pas protégées à l'échelle nationale.

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.8 Chiroptères

Aucun gîte potentiel ou avéré n'a été recensé dans l'aire d'étude. La recherche de gîtes a été effectuée au niveau du tronc des quelques arbres de haut jet situés à l'Est du site (le long du ruisseau), même s'ils ne semblaient pas favorables. Ceux-ci ne présentent ni décollements d'écorce ni cavités.

La zone de pâturage et le ruisseau peuvent être utilisées pour l'alimentation car ces habitats peuvent attirer les insectes constituant leurs proies.

CONCLUSION DE LES CHIROPTERES

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.6 Synthèse des enjeux potentiels écologiques

La synthèse des enjeux potentiels écologiques par habitats est présentée ci-après, cette dernière reprend les enjeux intrinsèques de l’habitat naturels ainsi que les enjeux potentiels floristiques et faunistiques (utilisation du site, etc).

Tableau 21 : Détermination des enjeux globaux des habitats d’espèces

Habitat (Code EUNIS)	Enjeu intrinsèque	Enjeux potentiels floristiques	Enjeux potentiels faunistiques					Niveau d’enjeu potentiel global
			Oiseaux	Entomofaune	Herpétofaune	Chiroptères	Mammifères terrestres	
Cultures intensives (I1.1)	Faible	Faible	Assez fort <i>Busard cendrés, Bruant proyer (nidification potentielle au sol)</i> <i>Alouette des champs, (nidification possible / probable, aires de report favorables)</i>	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez fort
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (E2.1)	Faible	Faible	Modéré <i>Bruant proyer, Pipit des arbres (Nidification potentielle)</i> <i>Pie-grièche écorcheur (nourrissage)</i>	Faible	Faible	Faible	Faible	Modéré
Haies d’espèces indigènes pauvres en espèces (FA.4)	Faible	Faible	Assez fort <i>Bruant jaune, Accenteur mouchet, Pouillot véloce, Verdier d’Europe (nidification possible / probable)</i> <i>Pie-grièche écorcheur (nidification potentielle)</i>	Faible	Modéré <i>Lézard des souches (habitat potentiel)</i>	Faible	Faible	Assez fort
Cours d’eau permanents à débit régulier x Rideaux rivulaire de grandes herbacées vivaces (C2.3 x E5.41)	Faible	Faible	Modéré <i>Bruant proyer, Pipit des arbres (Nidification potentielle)</i> <i>Cigogne noire (zone d’intérêt écologique potentielle pour l’alimentation)</i>	Modéré <i>Agrion de mercure (habitat de reproduction potentiel)</i>	Faible	Faible	Faible	Modéré
Cours d’eau permanents à débit régulier x saulaies riveraines x fourrés tempérés (C2.3 x G1.11 x F3.1)	Faible	Faible	Assez fort <i>Bruant jaune, Accenteur mouchet, Pouillot véloce, Verdier d’Europe (nidification possible / probable)</i> <i>Pie-grièche écorcheur (nidification potentielle)</i> <i>Cigogne noire (zone d’intérêt écologique potentielle pour l’alimentation)</i>	Modéré <i>Agrion de mercure (habitat de reproduction potentiel)</i>	Faible	Faible	Faible	Assez fort
Chemins agricoles accompagnés de bandes herbacées de type prairies mésiques gérées (J4 x E2)	Négligeable	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Habitat (Code EUNIS)	Enjeu intrinsèque	Enjeux potentiels floristiques	Enjeux potentiels faunistiques					Niveau d'enjeu potentiel global
			Oiseaux	Entomofaune	Herpétofaune	Chiroptères	Mammifères terrestres	
Prairies mésiques gérées en bordure de route (E2)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Haies d'espèces indigènes fortement gérées x prairies mésiques gérées (FA.2 x E2)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Bandes enherbées de type prairie mésophile très entretenue et tassée par le passage des engins agricoles (E2)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Réseaux routiers (J4.2)	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable



Caractérisation des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude -
Secteur Nord

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

ZIP

Aire d'étude immédiate

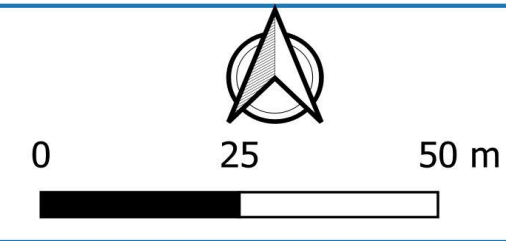
Niveaux d'enjeu potentiel global

Assez fort

Modéré

Faible

Négligeable



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 17 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Nord



Caractérisation des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude -
Secteurs Centre et Sud

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelles ZD0001 et ZD0022 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

ZIP

Aire d'étude immédiate

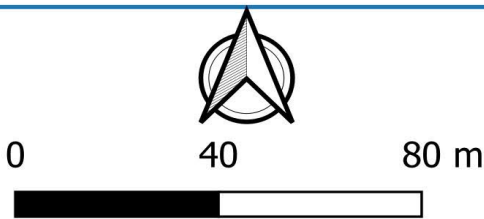
Niveaux d'enjeu potentiel global

Assez fort

Modéré

Faible

Négligeable



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 18 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Sud

4. Conclusion

L'aire d'étude n'est concernée ni par un zonage de protection, ni par un intérêt écologique spécifique, ni par la présence d'un corridor écologique. Ainsi, les enjeux liés au contexte écologique de cette zone sont considérés comme faibles.

Toutefois, les enjeux écologiques sont évalués comme potentiellement assez fort au niveau de la parcelle d'orge de printemps pour l'avifaune en période de nidification compte-tenu de la présence potentielle du Busard cendré et du Bruant proyer, et de la nidification possible voire probable de l'Alouette des champs. Leurs habitats préférentiels ayant aujourd'hui majoritairement disparus (prairie extensive, etc), **la présence certaine ou potentielle de ces espèces peut être justifiée par l'adaptation aux méthodes d'exploitation actuelles et aux types de céréales cultivées, et ce, malgré le contexte d'agriculture intensive au sein de la ZIP.**

Les haies épineuses denses sont également un habitat ayant un enjeu potentiel local assez fort du fait de la nidification possible ou probable du Bruant jaune, du Pouillot véloce, de l'Accenteur mouchet, du Verdier d'Europe et de la Pie-grièche écorcheur. A savoir qu'un tas de bois mort au pied des haies de prunelliers à proximité du chemin agricole est favorable à la présence du Lézard des souches, espèce au statut de conservation « Quasi-menacé ».

Au sein de l'habitat du ruisseau avec berges herbacées, l'enjeu potentiel est évalué à modéré car c'est un milieu très favorable à la nidification au sol du Bruant proyer et du Pipit des arbres (herbes hautes et arbres / arbustes à proximité comme perchoir pour mâle chanteur). Le Bruant a déjà été aperçu dans les parcelles d'étude ces dernières années, et le Pipit des arbres est présent dans un rayon de 5 km. Cet habitat est également très favorable à la présence en chasse de la Cigogne Noire, dont la nidification est probable dans un rayon de 15 km, et qui a été observée ces dernières années dans ce ruisseau, au niveau de la parcelle ZD 0022. De plus, la présence potentielle de l'Agrion de Mercure dans cet habitat, odonate au statut de conservation « Modéré », contribue également à ce niveau d'évaluation.

D'autres habitats de la ZIP sont écologiquement intéressants tels que la parcelle de pâturage extensif. En effet, au vu des caractéristiques de cette parcelle, nous sommes dans un contexte d'élevage extensif. Ce type d'habitat est potentiellement favorable au nourrissage de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales (Pie-grièche écorcheur, Milan royal, etc) se nourrissant de gros insectes ou de micromammifères, mais également à d'autres espèces avifaunistiques nichant au sol, dans des zones oubliées par les bovins où la strate herbacée haute peut s'exprimer.

Le niveau d'enjeu potentiel des habitats restants est faible voire négligeable. Cependant, ceux au niveau d'enjeu faible ne sont pas forcément dénué d'intérêt pour la diversité faunistique et floristique commune et non menacée qu'ils accueillent.

Une seule session d'investigation réalisée en début de saison printanière (fin mars) ne permet pas d'écarter la possibilité de présence d'autres espèces à enjeux sur le site (que celles recensées de manière certaine) tout au long de l'année. Par conséquent, il est recommandé de mener des investigations supplémentaires pendant les périodes propices.

5. BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

La Directive « Oiseaux » : 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

La Directive « Habitats, Faune, Flore » : 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 15 septembre 2012, modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 23 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 03 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale.

Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

UICN. *Liste rouge des oiseaux nicheurs du Grand Est*, 2024.

UICN. *Liste rouge des oiseaux hivernants du Grand Est*, 2024.

UICN. *Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine*, 2017.

UICN. *Liste rouge des amphibiens du Grand Est*, 2023.

UICN. *Liste rouge des Reptiles du Grand Est*, 2023.

UICN. *Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine*, 2012.

UICN. *Liste rouge des Odonates du Grand-Est*, 2023.

UICN. *Liste rouge des Orthoptères et Mantoptères du Grand-Est*, 2024.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*, 2018. Paris, France.

CBN Alsace Lorraine. *Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Lorraine*, 2015.

Ouvrages et articles scientifiques

D. STREETER et Co. *Guide DELACHAUX des fleurs de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, mai 2011.

M. CHAZEL, L. CHAZEL. *Guide des traces n'animaux de France et d'Europe*, 2017.

L. ARTHUR, M. LEMAIRE. *Cahier d'identification – Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.

Biotope Editions, mai 2009.

M. BARATAUD. *Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe*. Biotope Editions, juin 2015.

D. MARTIRE, F. MERLIER, B. TURLIN. *Guide des plus beaux papillons et leurs fleurs favorites*. Editions Belin, 2016.

E. SRADET, C. ROESTI, Y. BRAUD. *Cahier d'identification - Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.

Biotope édition, 2015.

K. – D.B. DIJKSTRA. *Guide des Libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 2015.

R. FITTER, A. FITTER, A. FARRER. *Guide des graminées – Carex, joncs, fougères*. Delachaux et Niestlé, 1991.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT. *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets*, 2001.

EUROPEAN UNION. *Invasive Alien Species of Union concern*, 2017.

5. Annexes

5.1 Annexe 1 : Statuts de protection et de conservation des espèces végétales recensées

Statuts de protection des espèces végétales recensées

Protection nationale

Art.1 : Arrêté du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

Protection régionale

Arrêté du 03 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégée en région Lorraine complétant la liste nationale

Statut de conservation des espèces végétales recensées

- Proportion des espèces de trachéophytes de Lorraine par catégorie de menace UICN

- RE disparue au niveau régional
- CR* peut-être disparue au niveau régional
- CR en danger critique
- EN en danger
- VU vulnérable
- NT quasi menacé
- LC préoccupation mineure
- DD données insuffisantes

Liste rouge de la Flore vasculaire de Lorraine (2015, CBNNE)

Tableau 22 : Liste de la flore inventoriée sur site d'étude

TAXONS		DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION ET SENSIBILITE					CONSERVATION	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	Rég.	PN A	S N	S R	Nat.	Rég.
Arum tacheté	Arum maculatum							LC	LC
Ortie dioïque	Urtica dioica							LC	LC
valériane officinale	Valeriana officinalis							LC	LC
Lierre grimpant	Hedera helix							LC	LC
Iris des marais	Iris pseudacorus							LC	LC
Cirse commun	Cirsium vulgare							LC	LC
Pâquerette vivace	Bellis perennis							LC	LC
Grande oseille	Rumex acetosa							LC	LC
Lierre terrestre	Glechoma hederacea							LC	LC
Géranium à feuilles découp	Geranium dissectum							LC	LC
Primevère officinale	Primula veris							LC	LC
Ficaire printanière	Ficaria verna							LC	LC
Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus							LC	LC
Pissenlit commun	Taraxacum officinale							LC	LC
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata							LC	LC
Knautie des champs	Knautia arvensis							LC	LC
Trèfle des prés	Trifolium pratense							LC	LC
Violette odorante	Viola odorata							LC	LC
Cardère sauvage	Dipsacus fullonum							LC	LC
Cerfeuil des bois	Anthriscus sylvestris							LC	LC
sureau noir	Sambucus nigra							LC	LC
Renoncule âcre	Ranunculus acris							LC	LC
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea							LC	LC
Véronique de perse	Veronica persica							NA	NA
Orge commune	Hordeum vulgare							NA	NA
Colza	Brassica napus							NA	NA
Potentille rampante	Potentilla reptans							LC	LC
Grande berce	Heracleum sphondylium							LC	LC
Peucedan à feuilles de carv	Dichoropetalum carvifolia							LC	LC
Petite pimprenelle	Poterium sanguisorba							LC	LC
Caille-lait blanc	Galium mollugo							LC	LC
Gaillet jaune	Galium verum							LC	LC
Ronce commune	Rubus fruticosus							-	-
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna							LC	LC
Charme commun	Carpinus betulus							LC	LC
Rosier des chiens	Rosa canina							LC	LC
Prunier épineux	Prunus spinosa							LC	LC
Saule blanc	Salix alba							LC	LC
Troène commun	Ligustrum vulgare							LC	LC
Ronce commune	Rubus fruticosus							-	-
Lamier blanc	Lamium album							LC	LC
Croisette commune	Cruciata laevipes							LC	LC
Ciboulette	Allium schoenoprasum							LC	NA
Saule marsault	Salix caprea							LC	LC
Frêne élevé	Fraxinus excelsior							LC	LC
Reine-des-prés	Filipendula ulmaria							LC	LC
Salicaire commune	Lythrum salicaria							LC	LC
Roseau sp	Phragmites sp							-	-

5.2 Annexe 2 : Listes des Oiseaux recensés

Légende pour les oiseaux :

Dir.Ois. : directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux ») du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I : espèces faisant l’objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

PN : protection nationale

Liste des espèces protégées à l’échelle nationale en vertu de l’arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifiant celui du 3 mai 2007, lui-même issu de l’arrêté du 17 avril 1981 :

Cet arrêté du 29/10/2009 modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats : « sont interdites [...] la destruction, l’altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s’appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l’espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l’altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ». Les oiseaux nicheurs sont répartis sur la quasi-totalité des habitats terrestres et une attention devra être portée non seulement sur les sites de nid réguliers, mais également sur les zones d’alimentation et de repos.

Art.3 : espèces inscrites à l'article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce ;

PNA : Plan National d’Actions

LRN : liste rouge nationale

UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2016. Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. 32p.

LRN nich : en période de nidification ; LRN migr : en période de migration ; LRN hiv : en période d’hivernage

(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

LRR : liste rouge régionale

LRR nich : Liste rouge des oiseaux nicheurs du Grand Est (2024) ; LRR hiv : Liste rouge des Oiseaux hivernants du Grand Est (2024)

(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

Espèces nicheuses possibles ou probables dans l’aire d’étude

Tableau 23 : Liste de l’avifaune nicheuse possible ou probable inventoriée sur site d’étude

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTIONS		SENSIBILITE		ETAT DE CONSERVATION					
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	PNA	Nat.	Reg.	hivernant		de passage		nicheur	
							Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.
Accenteur mouchet	Prunella modularis		Art.3				NAd	NA	-	-	LC	NT
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		Art.3				NAd	NA	NAd	-	LC	NT
Bruant jaune	Emberiza citrinella		Art.3				NAd	NA	NAd	-	VU	NT
Alouette des champs	Alauda arvensis	Ann.2&2					LC	NA	NAd		NT	NT
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes		Art.3				NAd	NA	-	-	LC	LC
Pinson des arbres	Fringilla coelebs		Art.3				NAd	NA	NAd	-	LC	LC
Verdier d'Europe	Chloris chloris		Art.3				NAd	NA	NAd	-	VU	LC
Tarier pâtre	Saxicola rubicola		Art.3				NAd	NA	NAd	-	NT	LC
Merle noir	Turdus merula	Ann.2&2					NAd	NA	NAd	-	LC	LC

Espèces estivantes ou non nicheuses dans l’aire d’étude

Tableau 24 : Liste de l’avifaune inventoriée en non nicheuse sur site

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTIONS		SENSIBILITE		ETAT DE CONSERVATION					
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	PNA	Nat.	Reg.	hivernant		de passage		nicheur	
							Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.
Bergeronnette grise	Motacilla alba		Art.3				NAd	NA	-	-	LC	LC
Rougegorge familier	Erithacus rubecula		Art.3				NAd	NA	NAd	-	LC	LC
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis		Ann.3				NAd	NA	NAd	-	VU	LC
Pie bavarde	Pica pica	Ann.2&2					-	-	-	-	LC	LC
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina		Art.3				NAd	NA	NAd	-	VU	LC
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus						-	-	-	-	LC	LC
Corneille noire	Corvus corone	Ann.2&2					NAd	NA	-	-	LC	LC
Pigeon ramier	Columba palumbus	Ann.2&3					LC	NA	NAd	-	LC	LC
Canard colvert	Anas platyrhynchos	Ann.2&3					LC	LC	NAd	-	LC	LC
Mésange charbonnière	Parus major		Ann.3				NAb	NA	NAd	-	LC	LC
Milan royal	Milvus milvus	Ann.1	Ann.3	X		X	VU	NA	NAd	-	VU	VU

5.3 Annexe 3 : Listes des insectes recensés

Légende pour les insectes :

Dir.Hab. : n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992)

Annexe II : « espèces animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ». Espèces prioritaires : « espèces pour lesquelles la Communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l’importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

Annexe IV : « espèces animales d’intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte »

PN : protection nationale

Liste des espèces protégées à l’échelle nationale en vertu de l’arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Art.2 : espèces inscrites à l’article 2 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce ;

Art.3 : espèces inscrites à l’article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus sont interdits ainsi que le transport et le commerce.

LRN : liste rouge nationale

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine ». Paris, France
(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

Lépidoptères

Tableau 25 : Liste des Lépidoptères inventoriés sur site

TAXONS		DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION ET SENSIBILITE					CONSERVATION	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	Rég.	PN A	SN	SR	Nat.	Rég.
Paon-du-jour (Le)	Aglais io							LC	LC

5.4 Annexe 4 : Listes des mammifères terrestres recensés

Légende pour les mammifères :

Dir.Hab. : n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992)

Annexe II : « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ». Espèces prioritaires : « espèces pour lesquelles la Communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

Annexe IV : « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte »

PN : protection nationale

Liste des espèces protégées à l'échelle nationale en vertu de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; cette protection concerne les individus ainsi que les sites de reproduction et de repos des espèces. L'arrêté du 15 septembre 2012 complète le précédent, ajoutant notamment le Campagnol amphibie à la liste des espèces protégées.

Art.2 : espèces inscrites à l'article 2 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce ;

LRN : liste rouge nationale

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

SR : Sensibilité régionale de l'espèce

SN : Sensibilité nationale de l'espèce

PNA : Plan National d'Actions

Mammifères terrestres

Tableau 26 : Liste des mammifères terrestres inventoriés sur site

TAXONS		DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION ET SENSIBILITE					CONSERVATION	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	Rég.	PNA	SN	SR	Nat.	Rég.
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>							LC	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>							LC	-